



Hautes-Alpes
le département



Schéma départemental du sport

2021 - 2025

www.hautes-alpes.fr



Le Département des Hautes-Alpes est fier, aujourd'hui, de présenter la nouvelle version de son Schéma départemental du Sport. Un schéma qui relève de sa pleine responsabilité puisque le Département participe, dans le cadre de ses compétences, à la promotion et au développement des activités physiques et sportives, notamment en octroyant des subventions aux clubs sportifs.

Bien au-delà de la seule compétition et du haut niveau, le sport est devenu un enjeu de société majeur et transversal. Ses activités contribuent à l'éducation, à la culture, à l'inclusion, à la santé et à l'attractivité de notre territoire. Ce schéma affiche la volonté de consolider ces rôles joués par le sport et les pratiques sportives, tout en intégrant les réalités nouvelles qui sont apparues dans le monde du sport au cours des dernières années.

Une nouvelle gouvernance devrait en outre s'imposer. Plus partagée, et avec des responsabilités réparties. Afin d'inscrire cette volonté dans une démarche participative de concertation des différents acteurs du mouvement sportif, le Département propose de faire converger les énergies des acteurs du monde sportif, mais aussi du monde économique ou social, avec les collectivités, dans le but de fédérer les Haut-Alpins autour des valeurs du sport.

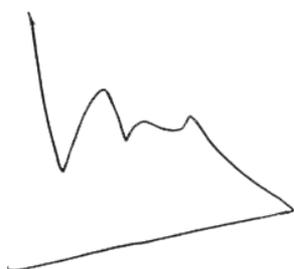
Ces valeurs sont portées au plus haut par le mouvement olympique. Le Département a candidaté et obtenu le label "Terre de Jeux 2024" créée par le Comité Organisateur des Jeux Olympiques (COJO) de Paris 2024 pour faire en sorte que l'énergie des jeux Olympiques soit portée partout en France. Il apportera une attention toute particulière aux sites d'entraînement aux JO afin qu'ils soient des vecteurs pour le développement des pratiques sportives en amont et bien après les Jeux olympiques.

Enfin, la temporalité de la mise en œuvre du nouveau schéma a été pensée pour rentrer en cohérence avec les prochaines grandes échéances du monde du sport et permettra de donner des perspectives au monde sportif en proposant des échéances marquantes et hautement symboliques.

« L'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat. L'essentiel n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu », notait Pierre de Coubertin. Cette philosophie permet à chacune et chacun de s'exprimer et de s'éprouver dans le sport. Nous souhaitons, avec ce nouveau Schéma, que le sport soit un véritable marqueur et révélateur de l'identité haut-alpine.



Jean-Marie Bernard
Président du Département



Daniel Galland
Vice-Président en charge du sport
et des grands événements



SOMMAIRE

Introduction : le contexte et la démarche d'élaboration du schéma du sport	4
La démarche d'élaboration du schéma	4
Contexte économique et social des Hautes-Alpes	6
Le sport de haut niveau	11
Le bilan du schéma 2010.....	12
La synthèse de la consultation des acteurs	12
Les propositions d'action qui se dégagent des échanges de l'atelier	14
Les actions prioritaires pour la période 2021-2025.....	16
Les évènements sportifs	17
Le bilan du schéma 2010.....	18
Les propositions d'action qui se dégagent des échanges de l'atelier	20
Les actions prioritaires pour la période 2021-2025.....	21
Le sport pour tous	22
Le bilan du schéma 2010.....	23
La synthèse de la consultation des acteurs	24
Les propositions d'action qui se dégagent des échanges de l'atelier	29
Les actions prioritaires pour la période 2021-2025.....	34
Les sports de nature	35
Le bilan du schéma 2010.....	36
La synthèse de la consultation des acteurs	36
Les propositions d'action qui se dégagent des échanges de l'atelier	44
Les actions prioritaires pour la période 2021-2025.....	48
Annexes : les fiches actions.....	49

INTRODUCTION : LE CONTEXTE ET LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU SCHÉMA DU SPORT

La démarche d'élaboration du schéma

Les collectivités territoriales et leurs groupements participent dans le cadre de leurs compétences à la promotion et au développement des activités physiques et sportives. Bien au-delà de l'aspect compétitif, le sport est devenu un enjeu de société majeur et transversal. En effet, ces activités contribuent à l'éducation, à la culture, à l'intégration, à la santé et à l'attractivité de notre territoire.

Parallèlement à ces rôles à affirmer, une réalité nouvelle s'impose au sport dans un contexte où les financements publics s'amenuisent ou sont réorientés.

Par ailleurs, une nouvelle gouvernance du sport devrait s'imposer dans les prochaines années, sur le principe d'une gouvernance partagée et à responsabilités réparties.

C'est pourquoi, pour accompagner toutes ces évolutions, le Département des Hautes-Alpes, soucieux de faire évoluer ses orientations en matière de sport, a souhaité actualiser son Schéma Départemental du Sport validé par délibération du 30 mars 2010, afin que celui-ci soit en adéquation avec l'évolution du monde sportif, tant du point de vue des pratiques que du contexte législatif.

Afin d'accompagner cette volonté dans le cadre d'une démarche participative de concertation des différents acteurs du mouvement sportif, le Département propose de rassembler les différents acteurs du monde sportif, économique, social et des collectivités dans le but de fédérer les hauts-alpins autour des valeurs du sport. Ces valeurs du sport étant portées au plus haut par le mouvement olympique, le Département a candidaté et obtenu le label « Terre de Jeux 2024 », créé par le Comité Organisateur des Jeux Olympiques (COJO) de Paris 2024 pour faire en sorte que l'énergie des jeux Olympiques soit portée partout en France. L'engagement du Département dans ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique en cours décrite ci-dessus en permettant d'apporter une certaine visibilité au territoire des Hautes-Alpes et d'obtenir des retombées économiques sociales et touristiques importantes. Le label Terre de Jeux a d'ores et déjà permis au Département d'obtenir la reconnaissance de deux sites sportifs comme Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) pour des sports aussi variés que le VTT et le Canoë-Kayak et de proposer la candidature d'un troisième site pour l'escalade.

Enfin, la temporalité de la mise en œuvre du nouveau schéma a été pensée pour rentrer en cohérence avec la temporalité des prochaines Olympiades d'été et d'hiver et permettra de donner des perspectives au monde sportif en proposant des échéances marquantes et hautement symboliques, rythmées par des événements sportifs d'importance.

Le Département a élaboré ce schéma accompagné de l'Observatoire Régional des Métiers (ORM). La démarche initialement prévue laissait une large place à la participation des acteurs du sport. La crise de la Covid-19 a contraint le Département à remplacer la première session des rencontres des groupes de travail par une interrogation sous forme de questionnaires, diffusés cet été.

En octobre, la seconde session des rencontres a pu être organisée à Gap, sous forme de groupes de travail thématiques. Chaque groupe a débattu sur la base des problématiques dégagées suite à l'exploitation des questionnaires et a défini les actions prioritaires à mettre en œuvre sur la période 2021-2024, dont l'issue est l'organisation en France des prochains Jeux olympiques.

Ce travail a ainsi donné une large place à la consultation des acteurs locaux, formalisée par des comités de pilotage et des rencontres thématiques. Le résultat de cette concertation est présenté dans ce document qui contient le diagnostic du secteur du sport et des actions menées par le Département depuis 2010, la synthèse de la consultation des acteurs réalisée cet été sous forme de questionnaires, des propositions qui se sont dégagées des échanges en groupe de travail et enfin des actions prioritaires à mettre en place durant les quatre années à venir.

Les thématiques retenues pour réaliser cette consultation ont été les suivantes :

Axe 1 : Le sport accessible à tous

Axe 2 : Le haut niveau

Axe 3 : Les événements sportifs

Axe 4 : les sports de nature - Le PDESI

Axe 5 : les investissements sportifs



Contexte économique et social des Hautes-Alpes

Le département des Hautes-Alpes est vaste (18 % de la superficie régionale) mais il est le moins peuplé de la région (moins de 3 % de la population). La densité de population y est très faible (26 habitants au km²). Ce territoire entièrement constitué de montagnes (voire de très hautes montagnes) est très rural. 44 % de la population vit dans un bassin rural (contre 10 % de la population régionale). Quelques territoires sont très bien desservis par l'autoroute et par les lignes ferroviaires, facilitant la mobilité des habitants. D'autres sont beaucoup plus enclavés (surtout aux extrémités du département), et subissent d'importantes contraintes de relief et de climat qui les rendent difficiles d'accès. Les jeunes et les personnes âgées subissent des problèmes de mobilité conséquents.

Un peu plus d'une personne sur cinq vit à plus d'une demi-heure de tout équipement courant, comme les lycées ou centres commerciaux, et plus d'un tiers habitent à plus de 30 minutes d'une maternité (contre 10 % en région)¹.

Les parts de jeunes de moins de 20 ans et de personnes âgées de 75 ans et plus sont proches de ce qui est enregistré en région. La population du département a même augmenté plus rapidement qu'en région grâce au solde migratoire élevé. Cependant, ce dynamisme démographique masque des inégalités territoriales. Les populations les plus jeunes vivent davantage dans les zones urbaines de Gap et Briançon alors que dans les zones de haute montagne du Queyras, et du Buëch, la population est très vieillissante. Cette population vivant seule dans des zones très reculées risque de connaître une situation d'isolement social. L'indice départemental de vieillissement est globalement élevé (106 contre 100 en moyenne régionale). Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est important comparativement à la moyenne régionale. La proportion de personnes sans diplôme est aussi la plus faible de Provence - Alpes - Côte d'Azur, qu'elles soient actives ou non (Démographie).

Le Département compte une part assez importante de logements sociaux (12 %) (Logement). La précarité et les inégalités sociales sont moins apparentes que dans les autres départements de la région mais elles existent. Le niveau de vie médian des ménages est faible. Seuls quatre ménages sur dix sont imposables. Pour autant, c'est le département où l'on a le moins recours aux prestations sociales, que ce soit pour les jeunes ménages ou pour les personnes âgées. C'est aussi dans les Hautes-Alpes que la part des familles monoparentales est la plus réduite (Conditions de vie).

Le taux d'emploi est le plus élevé de la région même pour les jeunes, en dépit du fait que les actifs soient moins souvent employés à durée illimitée. L'économie du département, très orientée vers le tourisme (tourisme sportif surtout), est marquée par une double saisonnalité qui expose les travailleurs à davantage d'incertitudes professionnelles. Cette saisonnalité est néanmoins organisée et donc moins subie que dans les autres départements. En effet, les habitants, très attachés à leur territoire, organisent annuellement leur temps de travail pour travailler tout au long de l'année, évoluant professionnellement d'un secteur d'activité à l'autre selon la saison (agriculture, bâtiment, sports et loisirs, hôtellerie-restauration...). Historiquement, les travailleurs ont aussi appris à jongler entre les différents statuts professionnels (salarié et libéral) pour être plus mobiles sur le marché du travail.

Ceci explique la faible part de salariés actifs (Emploi). Le taux de chômage y est le plus faible de la région (8,1 %) quelle que soit la tranche d'âge (Marché du travail).

¹ Cf. *Portrait socio-sanitaire et environnemental des Hautes-Alpes 2018*, Observatoire régional de la santé, juin 2018.

La part des jeunes non insérés du département est comparable au faible taux de chômage des jeunes. La proportion réduite des non-diplômés peut être une des explications de ces caractéristiques d'emploi haut-alpines plutôt positives (Emploi).

HAUTES-ALPES

DÉMOGRAPHIE

POPULATION



141 784 personnes
dans le département
soit **2,8 %** de l'effectif de la
région (5 059 473 personnes)

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (2010-2015)



0,6 %
dans le département
et **0,4 %**
dans la région

DENSITÉ



26 hab./km²
dans le département
et **161 hab./km²**
dans la région

SUPERFICIE EN KM²



5 549 km²
dans le département
soit **18 %** de la superficie
de la région (31 399 km²)

PART DES MOINS DE 20 ANS



22 %
dans le département
et **22 %**
dans la région

PART DES 75 ANS ET PLUS



12 %
dans le département
et **11 %**
dans la région

INDICE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION*



106
pour le département
et **100** pour la région

TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS (RENTREE 2016-2017)



10 %
dans le département
et **6,5 %**
dans la région

PART DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE 15-64 ANS SANS DIPLÔME



17 %
dans le département
et **23 %**
dans la région

PART DES 15-29 ANS PEU OU PAS DIPLÔMÉS



15,5 %
dans le département
et **20,5 %**
dans la région

Sources : Insee - Recensement de la population, estimation au 1^{er} janvier 2019 - Traitement ORM.
Dircecte - Chiffres-clés (2019).

* Nbre de pers. de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

LOGEMENT



PART DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

12 % dans le département
et **13 %** dans la région

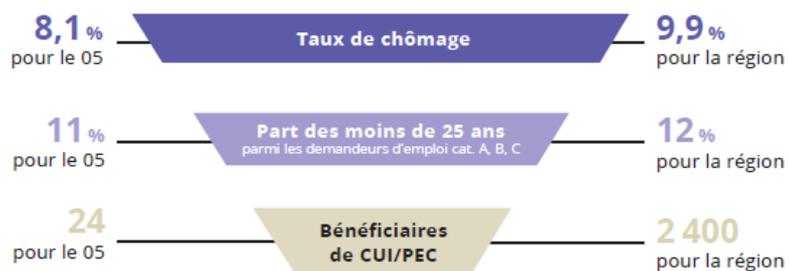


PART DES MÉNAGES PROPRIÉTAIRES DE LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

59 % dans le département
et **54 %** dans la région

Source : Dros - Portraits de territoires, décembre 2018 - Traitement ORM.

MARCHÉ DU TRAVAIL



Source : Direccte – Synthèse conjoncturelle du département (janvier 2020) et Chiffres-clés (2019).

CONTEXTE SPORTIF

NOMBRE DE CLUBS SPORTIFS EN 2018



518 dans le département et **11 214** dans la région

NOMBRE DE LICENCIÉS DES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES DE SPORT EN 2018



45 290 dans le département et **1 114 197** dans la région

DENSITÉ DE LICENCIÉS SPORTIFS / 1 000 HAB.



319 dans le département et **220** dans la région

Source : ministère des Sports, 2018 – Traitement ORM.

Côté sport (Contexte sportif et tableau 4), les activités sportives prennent une place importante dans la vie des Haut-Alpins. En moyenne, près d'un tiers des habitants sont licenciés dans un club sportif. C'est le département qui enregistre la densité la plus élevée de licenciés sportifs, en région comme en France. Les sports les plus prisés des licenciés sont le ski et les sports de montagne. Le football n'arrive qu'en quatrième position et ce top 25 n'évalue pas la pratique libre très courante dans les sports de nature tels que le kayak et autres sports nautiques, les randonnées pédestres et équestres...

TABLEAU 4 LICENCIÉS SPORTIFS DES HAUTES-ALPES

Fédérations françaises agréées en 2019 – Top 25	Licenciés dans les Hautes-Alpes
FF de ski	4 049
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	3 425
FF des clubs alpins et de montagne	2 708
Union sportive de l'enseignement du premier degré	2 518
FF de football	2 219
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	2 120
Fédération sportive des ASPTT	1 709
FF de tennis	1 581
FF d'équitation	1 512
FF de pétanque et jeu provençal	1 415
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	1 244
F des clubs de la défense	1 243
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep)	1 085
FF de natation	873
FF de la montagne et de l'escalade	854
FF de gymnastique	838
FF de la retraite sportive	777
Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique	768
FF d'athlétisme	762
FF de tir	744
FF du sport boules	726
FF de basketball	718
FF de hockey sur glace	698
FF de voile	664
FF de la randonnée pédestre	660
Total de licenciés dans le département (toutes fédérations confondues)	45 290
Population du département	141 784
Part de licenciés sportifs parmi les habitants	32 %

Source : ministère des Sports, 2018 – Traitement ORM.

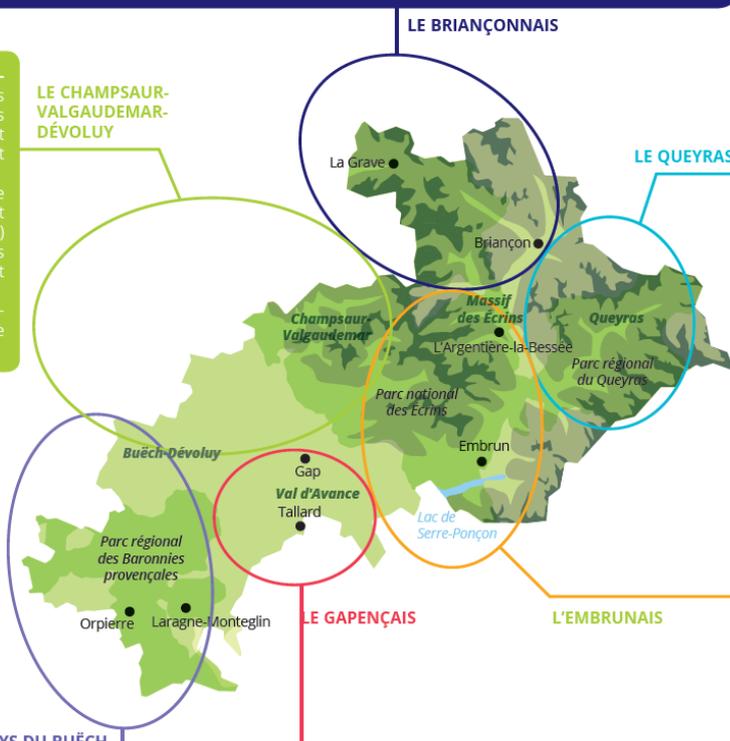
Le Briançonnais est largement occupé par les espaces naturels, qui représentent 90 % de la surface du territoire. Il est hautement touristique tout au long de l'année malgré son éloignement des grands axes de circulation. Il attire les touristes mais aussi les habitants. La population a ainsi augmenté de 3,2% (contre +2,2% en moyenne régionale). La population est plus jeune que dans les autres territoires de montagne et ruraux. Néanmoins, de nombreuses personnes âgées isolées et à très faibles revenus vivent au nord du territoire. Le taux de chômage y globalement très faible.

Le Champsaur-Valgaudemar-Dévoluy est bordé par les massifs du Dévoluy et des Écrins. La faible population est éparpillée dans des villages et hameaux de montagne. Cette population est plus âgée (comparativement à ce qui est observé dans le département) et beaucoup de personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture et le tourisme sportif.

LE CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR-DÉVOLUY

Le Queyras comporte 28 montagnes de plus de 3 000 mètres. On y observe un certain enclavement vis-à-vis des principaux équipements, relativement difficiles d'accès. Les habitants subissent des contraintes relatives au relief et au climat. Les jeunes sont souvent amenés à quitter le territoire pour poursuivre leurs études. La population restante y est plus âgée. Malgré ce relatif isolement, le Queyras est hautement touristique hiver comme été, avec un déploiement soutenu des sports de montagne.

LE QUEYRAS



L'Embrunais est au sud du massif des Écrins. Embrun concentre une bonne partie des habitants du territoire (plus de 6 000 habitants) ; la population y est vieillissante. Là encore, les activités de pleine nature sont très développées car on y trouve trois stations de ski et le plus grand lac artificiel d'Europe, le lac de Serre-Ponçon. Le tourisme est la principale source de revenus en hiver comme en été (via ferrata, VTT, randonnées et autres activités de montagne).

L'EMBRUNAIS

Le pays du Buëch est proche de Sisteron et de Gap, donc de l'autoroute. Ce territoire à dominance rurale bénéficie aussi d'une bonne desserte ferroviaire. Ses attraits géographiques attirent les touristes et les habitants. La population est beaucoup plus âgée que dans les agglomérations du département. Le territoire est davantage touché par le chômage que le reste du département. Il y a aussi plus de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire.

LE PAYS DU BUËCH

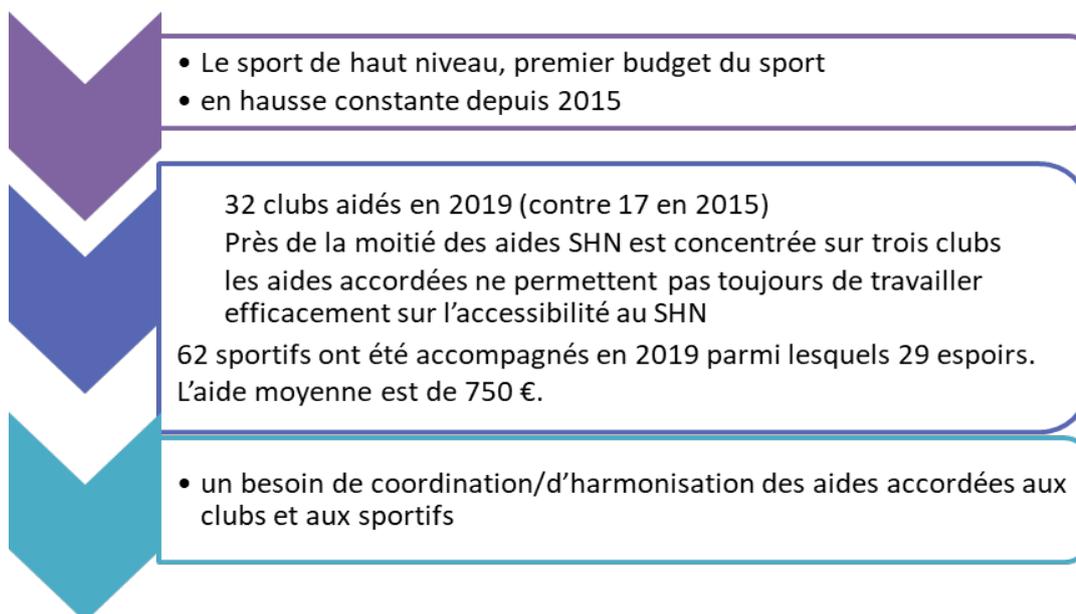
Le Gapençais est un territoire initialement agricole devenu urbain. La population a ainsi augmenté de 2,8% entre 2011 et 2016 (contre +2,2% en région). Ce territoire accueille aujourd'hui près de la moitié de la population du département. Il est aujourd'hui un carrefour important des axes de communication. Il constitue aussi le centre administratif et de services. Le taux de chômage y est très faible mais les contrats à temps partiel et à courte durée sont nombreux comme dans le reste du département.

LE GAPENÇAIS

Source : ORM.

Le sport de haut niveau

Le bilan du schéma 2010



La synthèse de la consultation des acteurs

Remarque préalable : il manque la vision des sportifs de haut niveau (aucune réponse de leur part) pour avoir un aperçu réel de la situation du sport de haut niveau dans le département.

La définition du sport de haut niveau.

Tous les répondants sont d'accord pour dire qu'il faut les redéfinir pour mieux coller aux évolutions des disciplines et des clubs et aux évolutions économiques.

Les éléments à prendre en compte :

- › il faudrait tenir compte des budgets des clubs pour qu'il n'y ait pas trop de disparité entre les clubs d'accueil ;
- › tenir compte des infrastructures ;
- › tenir compte des difficultés du haut niveau pour certaines disciplines (disparité de moyens) ;
- › appliquer un coût plafond budget/nombre de licenciés pour limiter les budgets gonflés artificiellement.

Les critères à prendre en compte :

- › être sur la liste ministérielle ;
- › accueillir des athlètes ayant obtenu des résultats significatifs ;

- accueillir et prendre en charge des Sportifs de Haut Niveau (SHN) ;
- avoir un réel rôle d'appui des athlètes sur le plan technique, logistique et fédéral.

Cependant, pour certains, la reconnaissance officielle (liste ministérielle) ne reflète pas la réalité de terrain en raison des quotas d'effectifs.

De même, il est souligné qu'il existe de grandes différences du haut niveau entre les disciplines, le nombre de licenciés entre les sports individuels et collectifs.

Le Département est un territoire d'excellence sportive.

Les sports emblématiques sont : le ski, l'escalade, le hockey et le canoë-kayak.

- Les atouts du département ;
 - l'environnement naturel,
 - les sites de pratiques (montagne, escalade, rivière...),
 - le climat,
 - les spots d'entraînement.
- Les faiblesses
 - Les faiblesses tiennent avant tout des débouchés scolaires et universitaires et des infrastructures (structures d'accueil des jeunes, des structures sportives indoor, lieux d'entraînement) qui font que les jeunes ne restent pas dans le département.

Comment attirer les Sportifs du Haut Niveau (SHN) dans le département ?

- du point de vue de l'accueil des jeunes : créer un centre d'accueil de SHN (hébergement, lieu d'entraînement, restauration, centre médical...) et faire un suivi personnalisé des jeunes ;
- du point de vue des échanges avec les clubs : faire en sorte que les SHN adhèrent à un club (et ne viennent pas juste pour s'entraîner), faire des conventions avec des clubs locaux et les collectivités territoriales ;
- du point de vue des lieux d'entraînement : développer des SAE (structures artificielles d'escalade) et plus largement des équipements sportifs indoor.

Les financements

Actuellement, la campagne de subvention « haut-niveau » par le Département se déroule du 1^{er} janvier au 15 février de l'année en cours afin qu'une subvention soit attribuée au cours du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les répondants suggèrent que la dotation aux clubs soit réalisée plus tôt pour pouvoir mieux anticiper la saison. De plus, le Département fonctionne en année civile alors que la saison des clubs est en année scolaire (septembre à août).

Ils soulignent aussi que le Département ne communique pas assez sur les possibilités d'aide au SHN. Pour les subventions individuelles, " il faut chercher soi-même ". Enfin, selon eux, il y a un manque de transparence dans l'attribution des subventions (déterminer le rôle et les tâches incombant à chacune des structures participantes à l'attribution des subventions). Il semble donc nécessaire d'améliorer la visibilité de l'attribution des aides.

Les manques exprimés proviennent surtout :

- de la reconnaissance des sportifs qui ne sont pas sur les listes ministérielles ;
- des manques de structures médicales adaptées aux SHN ;
- du manque d'accompagnement personnalisé des parcours des sportifs (scolaire, sportif, personnel) ;
- du manque d'accompagnement des SHN en reconversion.

Les propositions d'action qui se dégagent des échanges de l'atelier



L'atelier sur la thématique du sport de haut niveau s'est déroulé le 5 octobre 2020. Les participants ont débattu autour de trois problématiques qui se sont dégagées suite aux diagnostics et résultats de la consultation.

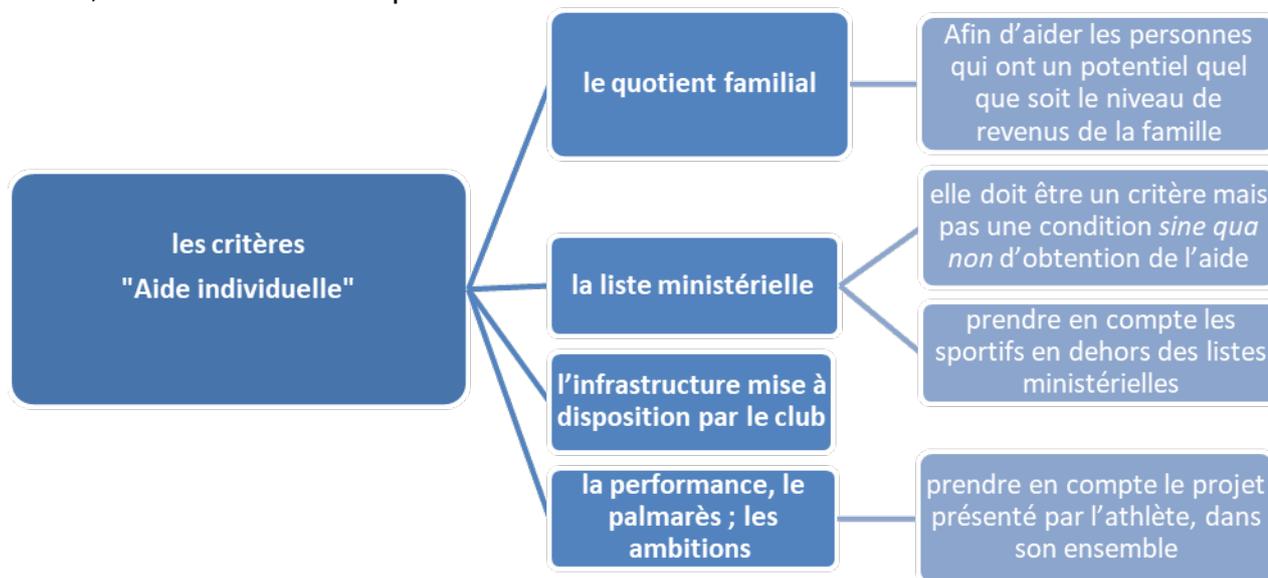
Les problématiques discutées en atelier

- 1) Quelle définition retenir pour le sport de haut niveau à l'échelon départemental (pour les sports individuels et les sports collectifs) et quelles limites ?
- 2) Comment garder les sportifs de haut niveau sur le territoire des Hautes-Alpes et développer des politiques d'accueil ?
- 3) Comment coordonner les différentes aides sur le plan financier comme sur le plan des infrastructures.



1) La définition doit retenir plusieurs critères.

Le groupe de travail a proposé les éléments suivants. Ce travail concerne très partiellement les Clubs, il se centre sur les sportifs.



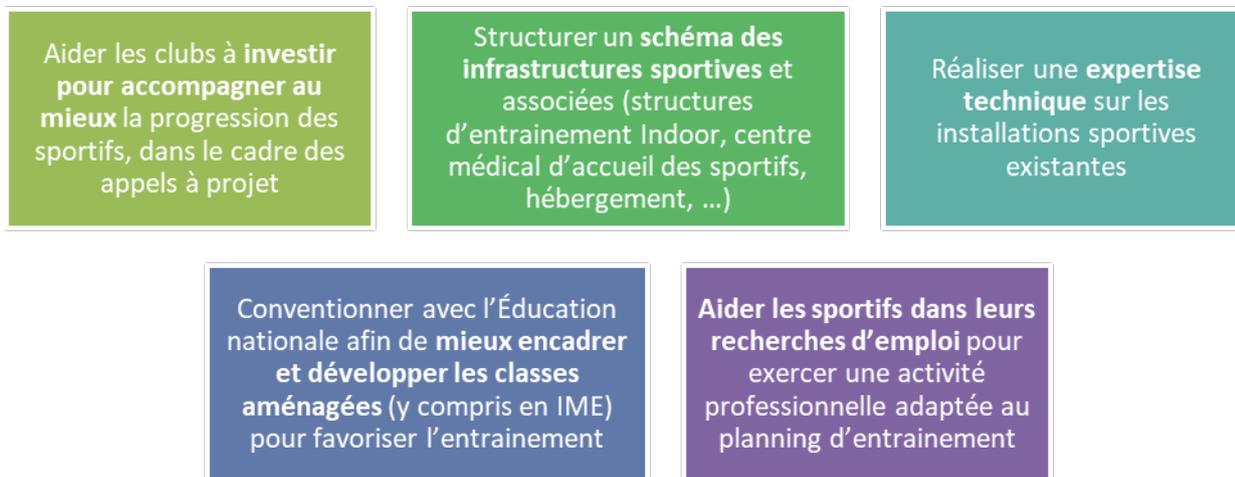
2) La coordination des aides financières et la mutualisation des moyens

Pour cela, le schéma de développement du sport doit permettre de :



3) Le développement des politiques d'accueil des sportifs de haut niveau

L'atelier a fait ressortir un grand besoin d'accompagnement des structures sur le plan financier mais aussi dans l'accès à la formation des entraîneurs. De même, les sportifs de haut niveau ont besoin d'être soutenus dans leur parcours de vie, notamment scolaire et professionnel pour être au maximum de leur performance. Il est donc proposé :



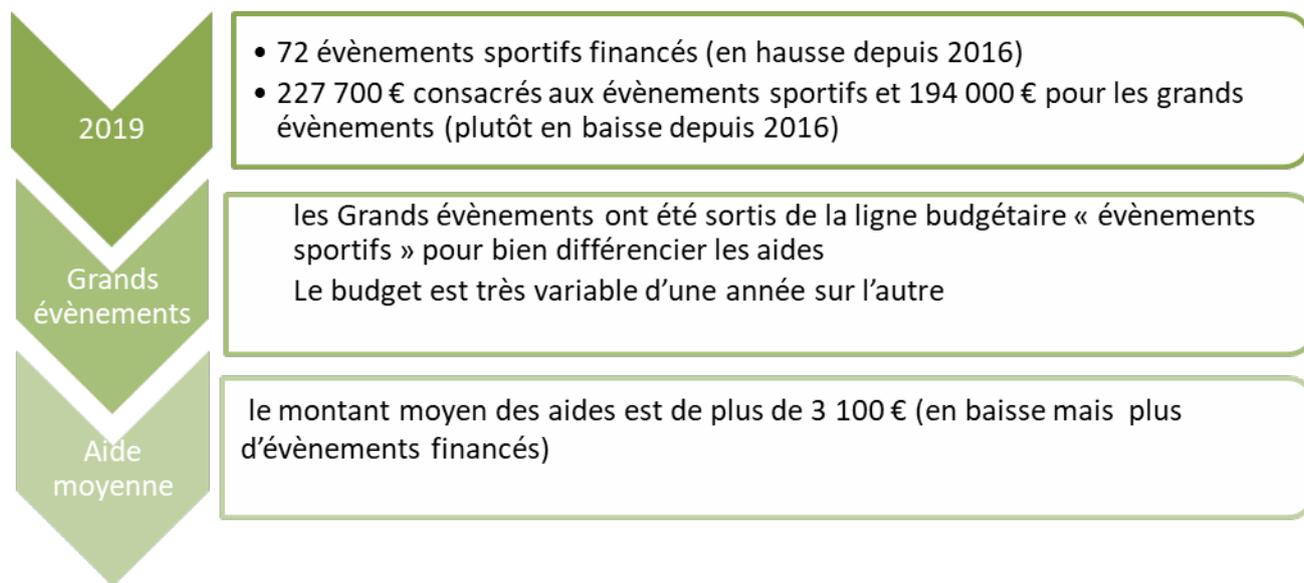
Les actions prioritaires pour la période 2021-2025

Dans le cadre de la promotion du haut-niveau dans les Hautes-Alpes, voici les actions retenues pour le schéma :

1. Redéfinir et diversifier le soutien aux sportifs de haut-niveau.
2. Soutenir les structures d'accès au haut niveau et évoluant dans les divisions nationales.
3. Faire des Jeux Olympiques de Paris 2024, une opportunité de développement pour les Hautes-Alpes.
4. Élaborer et développer une stratégie de communication autour du Haut Niveau et de Terre de jeux.

Les évènements sportifs

Le bilan du schéma 2010



La synthèse de la consultation des acteurs

Pour tous les répondants au questionnaire de consultation, le département est un territoire d'accueil des évènements sportifs.

Classement des évènements emblématiques des Hautes-Alpes :

- › Tour de France
- › Triathlon d'Embrun
- › Coupe du monde d'escalade
- › Rallye Monte Carlo
- › Championnat de France de trail
- › Outdoor Mix festival
- › Étape du tour de France à la voile
- › Championnat du monde Rafting



Le territoire est attractif pour les évènements sportifs, de par :

- › la richesse des sites naturels ;
- › la culture et la dynamique sportives du département ;
- › la diversité des pratiques ;
- › le climat.

Les faiblesses du territoire en matière d'évènements sportifs : les difficultés d'accès, les moyens de transport insuffisants ainsi que l'hébergement de groupe de personnes qui reste insuffisant.

Pour tous les répondants, les évènements sportifs doivent être organisés : dans le respect des règles de sécurité, dans le respect des règles environnementales, dans de bonnes conditions d'accueil du public.

Le potentiel pour le développement d'évènements sportifs se situe autour de :

- l'accroissement des évènements "sports collectifs" ;
- l'accroissement des évènements sportifs en hiver ;
- la diversification des disciplines mises en avant ;
- l'accessibilité à tous des manifestations.

Ils estiment qu'il faut notamment améliorer l'accueil des personnes handicapées.

Les répondants suggèrent aussi que le Département renforce sa politique d'aménagement des sites d'accueil des évènements sportifs et plus précisément que sa politique vise à :

- améliorer les équipements sportifs (stade d'eau vive, aménagements des cols...);
- améliorer le fléchage, l'information des parkings et des sites ;
- professionnaliser les personnes qui accueillent le public et les officiels ;
- installer des toilettes, des navettes gratuites parking, le tri sélectif, les aires de co-voiturage.

Le soutien du Département en direction des évènements sportifs est considéré comme plutôt bon mais avec un léger bémol pour le soutien des petits évènements.

Les critères de sélection de soutien des évènements sportifs ne sont connus que par la moitié des répondants. Ces critères n'apparaissent pas très visibles. Ceux qui les connaissent estiment qu'ils sont en lien avec l'évolution des pratiques.

Le dépôt de dossier de demande de subvention ne semble pas poser de problème aux demandeurs, sur le plan administratif. Mais les critères semblent avoir besoin d'une redéfinition tenant compte des éléments suivants. Il est suggéré au Département d'établir de nouveaux critères d'attribution des subventions, plus clairs et plus perceptibles de façon à ce qu'ils :

- soient en adéquation avec les spécificités territoriales ;
- permettent aux organisateurs d'anticiper ;
- viennent en aide aux organisateurs des petits évènements ;
- soient plus visibles ;
- aident à mettre en place tous les besoins de sécurité ;
- touchent tous les territoires ;
- soient simplifiés administrativement.

Au-delà des subventions, les besoins portent sur l'aide à la communication : la mise à disposition de support de communication, de réseaux, soutien à leur propre communication.

Les projets spécifiques aux J.O. 2024 : les répondants au questionnaire ont majoritairement prévu au moins un projet spécifique aux J.O. 2024 en matière de labellisation du centre d'entraînement, de labellisation Terre de Jeux ou d'olympiade.

L'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET 05) est connue comme centre ressources pour les acteurs. Ils sont d'ailleurs plusieurs à avoir déjà collaboré avec elle.

Les propositions d'action qui se dégagent des échanges de l'atelier

L'atelier sur la thématique des événements sportifs s'est déroulé le 5 octobre 2020. Les participants ont débattu autour de deux problématiques qui se sont dégagées suite aux diagnostics et résultats de la consultation :



Les problématiques discutées en atelier

- Quels critères pour l'attribution des aides accordées pour les événements sportifs ? (Bonifications, harmonisation, cadre de terre de jeux)
- Quel accompagnement des événements sportifs en matière de communication et d'accueil



Les critères

Trois règles générales incontournables pour l'obtention des subventions

Le projet
Une bonne description du projet dans le dossier de demande de subvention

La priorisation des **critères environnementaux** (prise en compte du respect environnemental dans le projet, respect des règles environnementales, Natura 2000...)

La hiérarchisation des autres critères (plus de poids pour les critères prioritaires)

Les critères communs aux deux groupes :

le niveau sportif (local, départemental, régional, national ou international) en lien avec le calendrier fédéral, terre de jeux, fidélisation à la discipline (développement de la discipline) ;
l'impact économique (besoin d'outils) : impact sur l'économie locale, impact touristique, impact socio-économique, durée de l'évènement... le rayonnement de l'évènement (quantitatif : la fréquentation ; la valorisation du département (image), notoriété ;
l'impact social : publics cibles handisport, mixité, jeunes... ou l'accès pour tous.

Autres critères :

- modèle financier de l'évènement ;
- nature du porteur de l'évènement ;
- caractère novateur de l'évènement ;
- l'aménagement des sites.

L'accompagnement en matière de l'accueil et de la communication

Les groupes proposent que les aides soient apportées tout au long du projet c'est-à-dire de la conception (notamment pour mesurer les impacts) à la réalisation voire même sur la réalisation des bilans



Proposition concernant le rôle de l'ADDET qu'il serait souhaitable de mieux faire connaître auprès des acteurs : il est proposé qu'une cellule dédiée à la communication, les relations Presse soit créée ; qu'un kit de communication soit distribué et qu'une formation "communication" soit accessible aux organisateurs des évènements sportifs.

Sur le plan financier, il est proposé de faire des conventions annuelles pour certains évènements sportifs.

Les actions prioritaires pour la période 2021-2025

Le sport est un outil d'animation et d'attractivité du territoire. C'est en poursuivant cet objectif que les actions suivantes seront retenues pour la mise en œuvre du schéma des sports :

1. Faire des Hautes-Alpes une terre d'accueil des évènements sportifs.
2. Accompagner les organisateurs d'évènements sportifs dans leur projet.

Le sport pour tous

Le bilan du schéma 2010

- Depuis 2016, 38 comités sont financés pour une enveloppe globale moyenne de 162 000€
- Les subventions en direction des clubs ont permis d'aider plus d'une centaine de clubs locaux depuis 2015 et l'aide moyenne par club se stabilise autour de 1 000 €
- Les clubs et les comités départementaux ont recours à des subventions dans le cadre de la politique sportive et des enveloppes cantonales

- Le Département a soutenu, en dehors de son enveloppe dédiée aux sports, quelques dispositifs spécifiques afin de favoriser l'accès à la pratique sportive.
- Les subventions actuelles peuvent limiter l'engagement des clubs dans le cadre de l'accessibilité et l'inclusion des publics spécifiques

- Le 1er schéma du sport n'a pas mis en place d'actions sur l'emploi et la formation des encadrants sportifs
- Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, responsabilisation de l'ensemble des fédérations à l'horizon 2020

Quelques données sociales actuelles

CONTEXTE SPORTIF

NOMBRE DE CLUBS SPORTIFS EN 2018



Source : ministère des Sports, 2018 – Traitement ORM.

NOMBRE DE LICENCIÉS DES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES DE SPORT EN 2018



DENSITÉ DE LICENCIÉS SPORTIFS / 1 000 HAB.



PART DES FAMILLES MONOPARENTALES



NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES MÉNAGES



TAUX DE POPULATION COUVERTE PAR LE RSA



TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE (SEUIL DE PAUVRETÉ À 60 %)



Sources : Insee – Recensement de la population, estimation au 1^{er} janvier 2019 – Traitement ORM. DRJSCS – Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale 2018.

Nombre d'utilisateurs MDPH ayant au moins un droit ouvert en août 2020 (dans les Hautes-Alpes)

Classes d'âge	Femme	Homme	Total
0-18 ans	456	1 061	1 517
19 à 40 ans	936	1 039	1 975
41 à 59 ans	2 611	2 345	4 956
60 ans et plus	2 907	3 091	5 998
Total	6 910	7 536	14 446

La synthèse de la consultation des acteurs

Les activités mises en place dans les structures sportives

Un tiers des répondants estime que dans le département des Hautes-Alpes, le sport n'est pas accessible pour tous les publics. Les raisons invoquées sont :

- › le manque de structures adaptées au public handicapé ;
- › le manque de moyens financiers pour équiper les structures de matériel adapté ;
- › l'accès quasiment impossible à certaines disciplines sportives ;
- › les infrastructures (transports, point d'accueil) inadaptées à l'accueil de public spécifique.



Enquête sport dans les Hautes-Alpes, aout 2020 – Traitement ORM

L'accueil des différents publics

Pour les trois quarts des répondants, les activités sportives des structures se sont ouvertes à plus de public au cours de ces dernières années. Ils considèrent que leur structure est ainsi aujourd'hui ouverte à presque tous les publics. L'ouverture à un public plus large vise en premier lieu l'accueil du public féminin et, dans une moindre mesure, les seniors et les débutants.

Un quart des structures ne sont pas ouvertes à tous, notamment aux personnes handicapées car la structure n'est pas adaptée pour accueillir ce public spécifique (manque de compétences et de matériel). De même, certains n'accueillent pas de seniors.

Dans les structures, les activités sont autant encadrées par les salariés que par les bénévoles. Plusieurs structures ont embauché des salariés pour faire face au surplus d'activité, compte-tenu de l'accueil étendu vers d'autres publics. Certaines embauches sont liées au besoin de compétences d'encadrement de publics spécifiques.

L'accueil spécifique de public handicapé

Les publics fréquentant les structures sportives sont d'origines culturelles, sociales, territoriales très diverses.

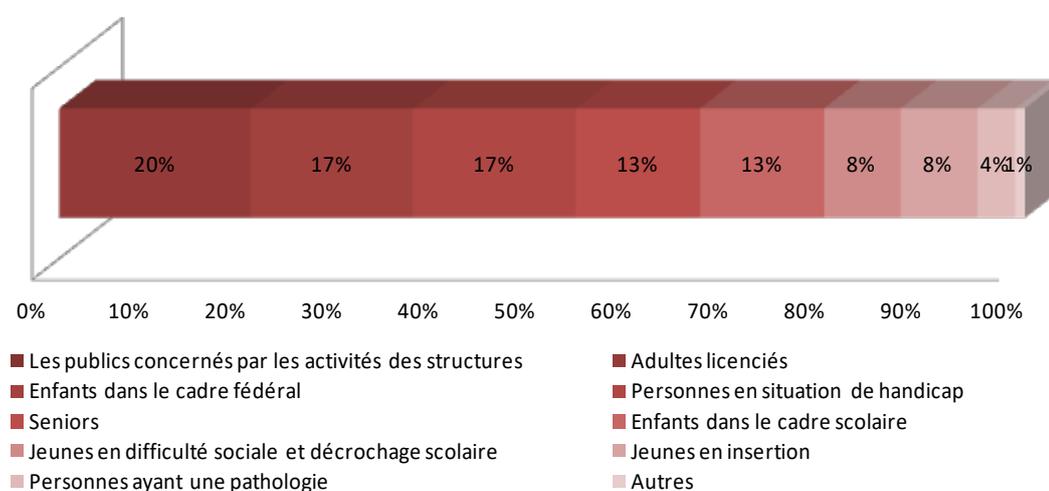
La grande majorité des structures ont développé des activités spécifiques à un public handicapé.

L'accueil de public handicapé n'est pas réalisé pour plus d'un quart des structures car :

- l'accès à la structure n'est pas possible (situé à l'étage ou dont les dimensions des entrées ne sont pas adaptées) ;
- il n'y a pas d'encadrant (salarié ou bénévoles) ayant les compétences pour accueillir ce public ;
- l'aménagement des locaux n'a pas été réalisé.

Néanmoins certaines structures ont trouvé une alternative et encadrent des activités pour publics handicapés à l'extérieur de chez elles.

Les publics ciblés



Enquête sport dans les Hautes-Alpes, août 2020 – Traitement ORM

Un quart des structures a effectué des travaux d'aménagement de façon à permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à leurs activités.

Les publics les plus éloignés de la pratique sportive

Selon les répondants, les personnes les plus éloignées des activités sportives dans les Hautes-Alpes sont (par ordre décroissant) :

- les personnes vivants dans des territoires ruraux ;
- les personnes en difficulté sociale ;
- les femmes seniors ;
- les personnes non véhiculées ;
- les jeunes filles ;
- les personnes ayant une charge familiale importante ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les personnes ayant une pathologie ;
- les hommes seniors ;

- les personnes ayant une activité professionnelle, c'est-à-dire principalement les femmes.

La mise en place d'actions spécifiques

Certaines structures ont développé un programme spécifique pour les personnes éloignées des activités sportives. Voici quelques exemples qui visent principalement le sport santé et le sport pour personnes handicapées. Quelques programmes visent aussi à désenclaver certains territoires en délocalisant les activités ou en finançant les déplacements :

- délocalisation des cours de sport adaptés dans des centres spécialisés ;
- programme sport santé (séniors, maladies chroniques, primo Arrivants) ;
- travail avec des médecins sur un programme de 3 mois de sport sur ordonnance destiné à un public atteint de pathologie chronique et éloigné de la pratique ;
- programme pour personnes atteintes de handicap mental ou psychique ;
- programme cardio tennis.

Très peu de structures ont un tarif d'inscription spécifique aux personnes en difficulté sociale ou atteintes d'un handicap.

Les freins au développement de la pratique sportive pour tous :

- le financement de l'activité sportive / avoir des créneaux horaires adaptés à la demande du public ;
- l'éloignement géographique ;
- la disponibilité des équipements ;
- le manque de mobilité ;
- l'éloignement social ;
- l'accès aux équipements sportifs ;
- l'entretien matériel.

S'ajoute à cela un désengagement sportif de certains publics notamment les jeunes, les personnes âgées (isolées) et les familles en difficulté sociale.

Les dispositifs dédiés aux publics spécifiques.

Le sport doit avoir un rôle d'intégration sociale et professionnelle. Le mouvement sportif et le Département doivent davantage s'impliquer dans de telles démarches.

Pour attirer ces nouveaux publics, quelques propositions sont avancées :

- faire des actions ciblées (en travaillant sur la mobilité par exemple) et des portes ouvertes ;
- avoir des créneaux horaires adaptés à la demande du public ;
- avoir un emploi salarié pérenne ;
- avoir une politique de communication ;
- avoir des structures bien équipées ;

- avoir des infrastructures adaptées et des moyens humains pour assurer l'accueil.

Les structures qui se sont déjà impliquées dans ces programmes et dispositifs n'ont généralement pas pu maintenir les actions durant la crise de la covid-19, par manque d'encadrement ou par la faiblesse du nombre de participants.

Le sport-santé

La majorité des répondants connaissent des programmes spécifiquement développés dans le cadre du sport-santé, comme "sentez-vous sport", le plan Santé de la DDCSPP 05, "sport senior santé" de fédérations sportives, les dispositifs impulsés par le DAHLIR, les programmes "Pied, Équilibre, Diabète" de sport pour tous...

Le site Internet <https://paca.sport.sante.fr> est connu par moins de la moitié des répondants. Un tiers se sont déjà impliqués dans ce programme ou dans un programme similaire. Cette implication perdure encore aujourd'hui pour la plupart d'entre eux. L'abandon du programme s'explique la plupart du temps par le « rapport entre temps et énergie dépensée en inadéquation avec les résultats obtenus ».

Le sport et l'inclusion sociale

Moins d'un tiers des répondants connaissent des programmes spécifiques de la thématique du sport et de l'inclusion sociale. Ils se sont généralement impliqués dans ces programmes. Aujourd'hui encore, l'implication perdure (sauf pour une structure qui attend la reprise du programme) :

- la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Hautes-Alpes qui finance des actions collectives sur des activités physiques et atelier équilibre et prévention des chutes ;
- programmes Sport Santé Primo Arrivants ;
- actions dans le milieu carcéral...

L'insertion sociale et professionnelle par le sport

Le programme le plus connu est SESAME. Par ailleurs, il est souligné que l'accueil d'un stagiaire en formation peut aussi être considéré comme une action d'insertion. La plupart des actions d'insertion sociale et professionnelle n'ont pu être maintenues (suite à la situation de crise de la Covid-19 suivie par une crise économique qui touche de nombreuses associations) et par manque de moyens.

Évaluation de tous ces programmes spécifiques

Le degré de visibilité de tous ces programmes spécifiques est faible (évalué à 3,5/10).

Pour mieux informer le monde associatif des dispositifs déployés par le Département, il est proposé :

- d'organiser des rencontres entre élus, techniciens et responsables de structures au niveau local ;
- d'améliorer la communication ;
- d'appuyer ces actions de moyens financiers suffisants ;
- d'appuyer des actions déjà existantes ;
- de déterminer précisément qui fait quoi.

La détection des potentiels de sportifs de haut niveau dans le département

Tous les clubs doivent avoir un rôle de détection des potentiels sportifs dans les Hautes-Alpes, pour les trois quarts des répondants en :

- développant des actions dans le milieu sportif (initiation, journées spécifiques de détection ...)
- développant les compétitions ;
- coordonnant les actions fédérales de celles développées par le Département ;
- mettant à disposition des clubs des moyens financiers suffisants pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions ;
- travaillant en collaboration avec l'athlète, la famille et le club (et le milieu scolaire) ;
- appuyant la création de pôles performance locaux ;
- faisant appel à des professionnels pour détecter les jeunes potentiels sportifs.

Il serait néanmoins nécessaire de développer des programmes spécifiques à la détection des jeunes sportifs potentiels. Deux tiers des clubs ont obtenu des financements auprès du Département pour mettre en œuvre des politiques de détection. Pour obtenir ces financements, ils sont passés par la plateforme sans grande difficulté.

Actuellement, la campagne de subvention « sport accessible à tous » se déroule du 1^{er} février au 15 mars de l'année en cours afin qu'une subvention soit attribuée au cours du 3^{ème} trimestre de l'année. Cette organisation satisfait la plupart des répondants mais il est suggéré par certains d'adopter le calendrier scolaire plutôt que de travailler en année civile.



Les propositions d'action qui se dégagent des échanges de l'atelier



L'atelier sur la thématique sport pour tous s'est déroulé le 6 octobre 2020. Les participants ont débattu autour de quatre problématiques qui se sont dégagées suite aux diagnostics et résultats de la consultation.

Les problématiques

- Quels sont les critères que le Département (institution) doit prendre en compte pour aider les comités et les clubs à développer le sport pour tous ?
- Comment attirer les publics les plus éloignés de la pratique sportive vers une pratique régulière et pérenne en clubs ?
- Comment développer davantage de dispositifs ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?
- Comment améliorer l'efficacité et la mise en œuvre des dispositifs déjà existants ?



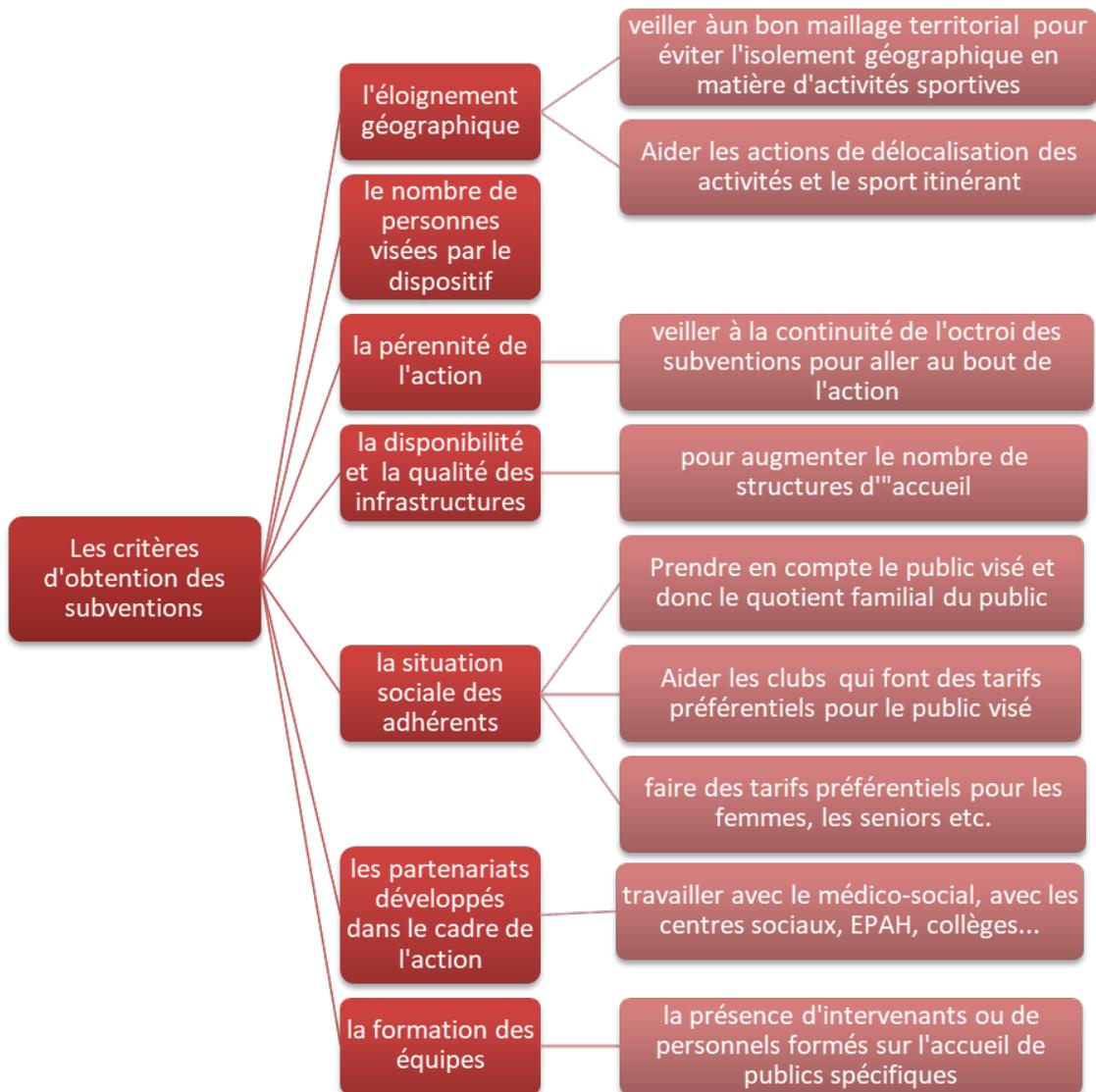
Les critères

Afin d'aider de façon la plus appropriée possible, les clubs et comités qui souhaitent donner accès à tous à leurs activités sportives, l'obtention de subvention se ferait sur la base de critères fondamentaux définis ci-après. De plus le Département pourrait être impliqué en amont dans le montage des projets, construits sur des durées variables (court, moyen ou long termes) afin de projeter une aide financière pluriannuelle sur un projet global.



Les participants suggèrent une bonification pour les actions portant sur :

- le sport-santé ;
- le sport-insertion ;
- la détection des jeunes talents.



Attirer les publics éloignés de la pratique sportive

Pour attirer les publics éloignés de la pratique sportive, il est nécessaire de recenser, en premier lieu, les structures d'accueil par type de publics puis être en capacité de les orienter vers des actions menant à une pratique sportive pérenne. Ensuite, l'objectif est d'agir pour attirer les publics les plus éloignés de la pratique sportive vers une activité régulière et pérenne en club.



Les propositions

Recenser l'offre et la demande d'encadrement d'actions

- Avoir un fichier commun
- Créer un site Internet "mon club près de chez moi"
- Améliorer la cartographie des clubs

Aider les publics éloignés géographiquement sur le plan de la mobilité

- Proposer des solutions de transport telles que le co-voiturage, le développement des transports en commun, le stop ...
- Valoriser le sport itinérant ou les créneaux délocalisés
- Faire des réunions d'information dans les zones blanches
- Aider financièrement les clubs effectuant le « ramassage des jeunes sportifs »

Faciliter la montée en compétence des bénévoles et des professionnels pour encadrer les publics spécifiques

- Mettre en place des formations pour l'accueil des publics spécifiques
- Accompagner les clubs à l'accueil (charte d'accueil d'un public spécifique)
- Mutualiser et recenser le matériel spécifique

Accueillir et accompagner chaque personne dans sa pratique en club

- Créer une plateforme de déplacements entre clubs
- Renforcer/diversifier les ateliers « passerelle »
- Former un référent par club sur l'accueil et le suivi
- Organiser des stages/journées ciblés vers les populations éloignées de la pratique sportive

Créer des évènementiels

- Créer des évènementiels thématiques (Femmes et sport, Fête du sport,...)
- Proposer des évènements qui intègrent systématiquement les publics cibles

Encourager les partenariats avec des structures spécialisées

- Mutualiser les compétences telles que celles du réseau APA
- Développer/faciliter les partenariats avec les structures sportives et médico-sociales (sport-santé/sport et handicap)
- Favoriser les partenariats entre médecins prescripteurs et programmes sport-santé

Faciliter l'accès des femmes à la pratique sportive

- Organiser des moyens de garde d'enfants
- Faciliter la mobilité vers le club sportif

Identifier une structure référente départementale

- orienter et prendre en charge les personnes qui souhaitent se mettre à la pratique sportive
- créer cette structure si elle n'existe pas



Comment développer davantage de dispositifs ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Propositions de nouveaux dispositifs à développer en parallèle :



Pour les participants, il y a déjà beaucoup de dispositifs. Se pose donc la question de mieux informer sur les dispositifs existants avant d'en créer de nouveaux. Autre remarque générale, pour mettre en œuvre ces dispositifs, il faut du personnel formé (bénévoles et salariés) pour accueillir convenablement les publics spécifiques (car il faut avoir une approche particulière même en milieu ordinaire).

Comment améliorer l'efficacité et la mise en œuvre des dispositifs déjà existants ?

Mise en place d'un réseau d'acteurs (sport, social, santé ...)	<ul style="list-style-type: none">•Créer ou utiliser les outils existants de recensement des offres mais de façon coordonnée•Faire connaître les dispositifs
Coordination et gouvernance	<ul style="list-style-type: none">•créer un "pot commun institutionnel" (budget, critères semblables)•soutenir des dispositifs spécifiques•soutenir le développement de nouvelles offres dans le cadre d'une politique départementale
Formation des personnes référentes	<ul style="list-style-type: none">•prévoir une formation à l'accueil des publics spécifiques sous forme d'un tronc commun•reprendre l'idée de la charte de l'accueil en club
Financements pluriannuels	<ul style="list-style-type: none">•accorder des financements pérennes pour mettre en place des projets pérennes
Aides aux personnes fragiles	<ul style="list-style-type: none">•proposer des aides de type carte Yes (qui n'existe plus aujourd'hui alors qu'elle est souvent citée en exemple)
Meilleure communication sur les dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none">•développer la communication de manière coordonnée auprès du grand public, des partenaires, des médecins, des scolaires, des parents et des bénévoles
Evaluation des projets existants pour les améliorer	<ul style="list-style-type: none">•Prévoir une évaluation quantitative et qualitative•Prévoir une évaluation simple des actions (ex : questionnaire en ligne)•un questionnaire de satisfaction pour les personnes ayant participé aux actions
Renforcer les dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none">•prévoir un accompagnement pour assurer la réussite du projet•décliner les dispositifs existants en fonction du type de public
la double licence	<ul style="list-style-type: none">•prendre en compte la nécessité de la double licence pour les personnes ayant un handicap (FF sports adaptés et FF discipline choisie) car c'est la double peine pour elles.

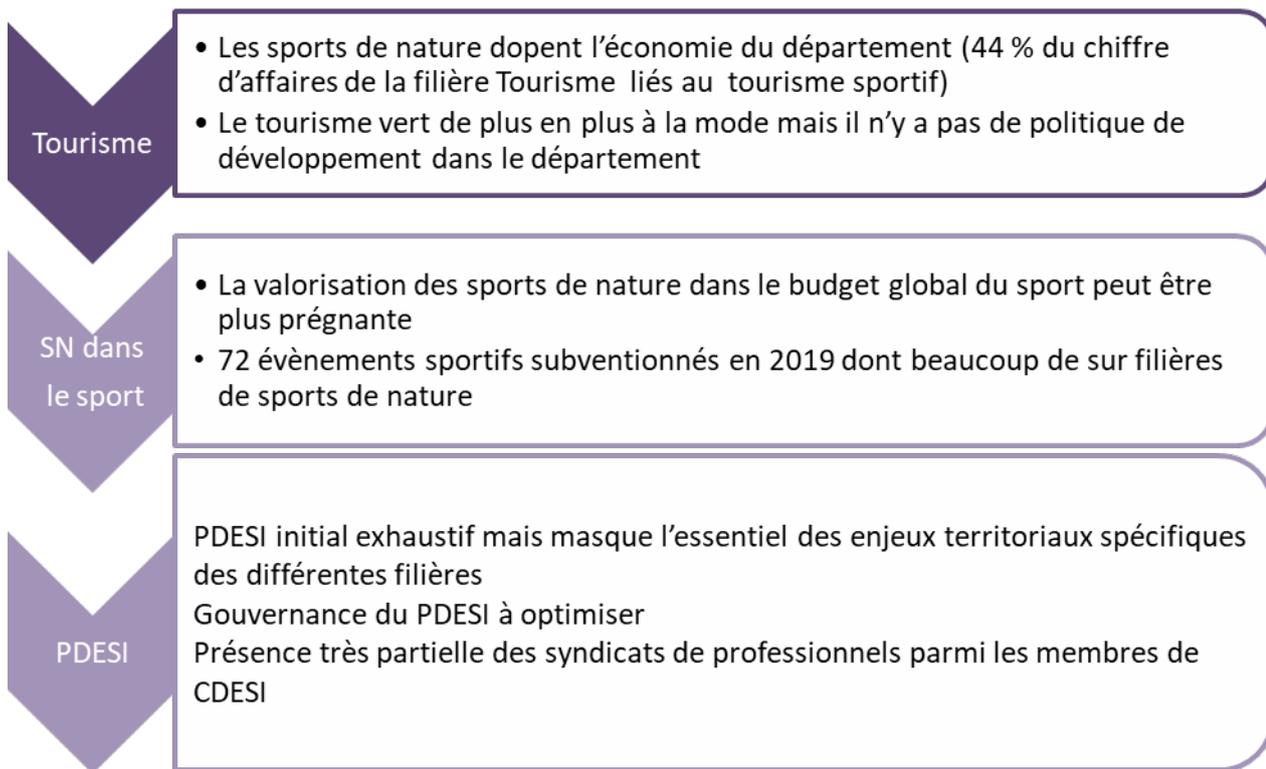
Les actions prioritaires pour la période 2021-2025

Afin de permettre un accès à la pratique sportive au plus grand nombre de haut-alpins, voici les actions retenues :

1. Renforcer le soutien auprès des comités départementaux afin de développer l'accès à la pratique sportive pour tous.
2. Poursuivre le soutien du Département auprès des clubs locaux.
3. Permettre l'accès des publics éloignés à une pratique sportive pérenne.
4. Étude de d'opportunité de la maison départementale du sport dans les Hautes-Alpes.

Les sports de nature

Le bilan du schéma 2010



La synthèse de la consultation des acteurs

Le Département est leader pour la pratique des sports de nature car il a des atouts majeurs :

- › de grands espaces naturels, un relief varié avec de la haute montagne ;
- › la saisonnalité des activités sur un même territoire, le climat qui permet de développer des activités d'hiver et d'été ;
- › la diversité des pratiques, des reliefs et des territoires qui fait des Hautes-Alpes un terrain de jeu exceptionnel ;
- › les espaces naturels encore préservés car encore peu aménagés ;
- › des parcours variés avec l'association d'activités nautiques, de campagne et de montagne ;
- › le professionnalisme des professionnels des sports de nature.

Cependant le Département a ses limites :

- › le manque de cohésion de gestion des sites et des activités, le morcellement de l'offre de pratiques ;
- › les contraintes climatiques et la disponibilité des données en la matière ;
- › l'entretien des sentiers et la sécurisation des sites n'est pas optimale ;
- › le coût élevé des aménagements des sites alors que les moyens financiers sont trop limités ;
- › une saturation rapide de la fréquentation et la protection de certains sites ;
- › la promotion de ces activités de nature trop limitée ;

- la qualité de l'accueil des touristes et le manque d'hébergement ; les accès et les transports ; les prix de certaines prestations de location de matériel ;
- la prise en compte de l'évolution climatique (changements climatiques).

La valorisation et les conditions d'accès aux sites et itinéraires de pratiques sont perfectibles pour plus des trois quarts des répondants. Néanmoins, l'information délivrée aux pratiquants et clients potentiels par les offices du tourisme demeure insuffisante pour la grande majorité des répondants. Plus généralement, la communication autour des activités de pleine nature n'apparaît pas satisfaisante. Six répondants sur dix l'estime faible voire absente.

Pour répondre aux évolutions de la demande des clientèles touristiques et de loisirs de manière à conforter l'attractivité touristique, il est proposé de :

- développer des outils numériques de communication départementale avec des pages en plusieurs langues qui valorisent surtout l'existant et en favorisant la communication entre les professionnels et les offices du tourisme ;
- travailler sur un accueil adapté aux différents sports tout au long de l'année ;
- favoriser les pratiquants locaux en leur donnant accès à des tarifs préférentiels ;
- développer la pratique des sports de nature à l'école (nuitées en refuge, activités) notamment en lien avec des APPN ;
- privilégier la qualité à la quantité (proposer des produits finalisés) et le respect de l'environnement (protection des sites) ;
- offrir des services flexibles et adaptés à la demande (transfert de bagages, navettes VTT ou autres, commerces de proximité, etc.) tout au long de l'année ;
- aménager et entretenir les sites, des aires de camping, des parkings ;
- développer des activités pour des publics spécifiques comme les seniors, les personnes en difficulté...;
- soutenir l'encadrement par des professionnels qualifiés pour une bonne qualité de l'offre de pratiques sportives ;
- encourager les professionnels de l'hôtellerie-restauration à utiliser des produits locaux.

Il ressort de ces propositions :

un besoin de communication et de collaborations entre les différents acteurs du tourisme. De même, la protection des sites naturels et des villages apparaît essentielle au développement de la pratique sportive. Le projet de développement, au cœur de village, semble avoir besoin de coordination/plan commun entre les différents acteurs.

Les actions doivent permettre le développement des activités tout au long de l'année. La communication, les actions se concentrent trop sur les activités d'été ou d'hiver alors que la pratique peut s'étendre durant les intersaisons (golf, VTT, tourisme équestre...). Le développement doit davantage se faire dans la durée des périodes touristiques et de pratiques que dans la quantité de pratiquants.

Le développement des pratiques dans le respect de l'environnement

Les sports de nature doivent se pratiquer dans un environnement préservé.

Le développement doit se faire dans le respect strict des consignes sous peine de dégrader le cadre et perdre l'activité.

Le tourisme vert est une valeur sûre pour le développement de l'économie du département.

La préservation de la potentialité du département et la sensibilisation des jeunes générations à la protection de l'environnement est au cœur des pratiques.

L'établissement de compromis pour aménager sans dénaturer, pour développer les activités de façon raisonnée en partenariat, notamment avec les parcs naturels et les règles de Natura 2000.



L'évolution des activités ces cinq dernières années

Les répondants disent très majoritairement que leurs activités sont en croissance sauf les sports traditionnels comme le ski, l'escalade, la moyenne et haute-montagne.

Pour ceux qui ont connu une croissance de leur activité cela est dû à :

- un matériel plus adapté, plus performant et moins cher (handisport, parapente...);
- une envie de décompresser sans pour autant faire du sport de performance ;
- une communication efficace des professionnels, de la fédération... ;
- un travail important sur l'offre de pratique adaptée à une nouvelle demande ;
- un engouement pour les sports de nature surtout après le confinement ;
- une demande de tourisme vert, local et calme, le besoin de "retour aux sources" ;
- la création de port, mise à l'eau et capitainerie à Savines-le-Lac et la montée en gamme des activités nautiques proposées ;
- l'élargissement des périodes de pratiques (tout au long de l'année), nouvelle clientèle (plus locale) hors saisons touristiques ;
- la démocratisation de certains sports autrefois réservés à une élite (parapente par exemple) ;
- la clarification des compétences des collectivités territoriales a favorisé la création de nouveaux projets sur le territoire. La mobilisation plus forte des acteurs du territoire ;
- le développement de la communication sur les réseaux sociaux, Internet....

Ceux qui ont connu une stabilisation voire une baisse de leur activité avancent les raisons suivantes :

- le rejet de pratiques plus traditionnelles ;
- les zones d'activités sont trop éloignées ;
- les gens ne veulent plus trop marcher et faire des activités en famille ;
- les budgets des structures associatives en baisse.

Les trois actions prioritaires sont :

- le développement maîtrisé des activités de pleine nature ;
- l'aménagement et équipement des espaces et itinéraires en termes de sécurisation, de confort ;
- le développement d'un réseau de partenaires locaux (offres et services).

Autres actions proposées :

- l'accompagnement d'évènements nationaux voire internationaux par les collectivités locales ;
- la proposition de produits clés en main qui puissent être repris par des tours opérateurs office du tourisme (association d'activités et d'hébergements constituant un "package" facilement commercialisable ;
- le bon entretien des équipements sportifs .

On notera que l'action la plus citée est le développement d'une offre d'hébergement en adéquation avec son activité. Elle n'est pourtant qu'à la 8^{ème} place en matière de priorité.

L'accès des territoires

Les sites de pratiques des territoires ne sont pas accessibles à tous pour 75 % des répondants (notamment aux personnes en situation de handicap) car il y a :

- un manque d'équipements pour les hébergements ;
- un manque de parking, de signalétique et d'aménagements tels que les toilettes ;
- un manque de souplesse des conditions de pratique ;
- un besoin d'amélioration de l'accès des sentiers pour le tout public (sont parfois trop techniques) ;
- un développement des itinéraires "familles" ;
- une prise en compte insuffisante de la question de l'accessibilité dès le départ, pour les nouveaux projets ;
- un développement de l'hébergement tout au long de l'année et la mise en place des services adaptés pour la vie quotidienne ;
- un besoin d'entretenir régulièrement des équipements sportifs.

Et, pour les personnes en situation de handicap, un manque d'équipements et d'accès adaptés aux personnes en situation de handicap notamment à mobilité réduite.

Les sports de nature et le développement des territoires

Les sports de nature contribuent au développement des territoires. Les activités touristiques développées sur leur territoire sont complémentaires et le rendent plus attractif, plus dynamique. Pour cela, les professionnels ont notamment instauré des collaborations avec les offices du tourisme, les responsables d'hébergements (hôtels, campings, maisons d'hôte), d'autres encadrants sportifs et les commerçants locaux.

Les impacts positifs des sports de nature sur le territoire sont :

- le maintien d'une économie locale (création d'emplois et d'une vie locale qui permet le maintien de la population sur les territoires) ;
- la découverte et la sensibilisation du territoire et du respect de la nature ;
- la création de nouveaux parcours pédestres, équestres et cyclistes ;
- le brassage de la population ;
- les aménagements, multiplications des sites ;
- l'essor des pratiques surtout les nouvelles pratiques ;
- l'éducation des jeunes (montagnards surtout), à l'écologie, la protection de l'environnement.

Les impacts négatifs des sports de nature sur le territoire sont :

- la dégradation de certains sites sensibles et des espaces péri-urbains, le manque de respect de la nature ;
- l'érosion des sols ;
- la disparition d'une partie de la faune et de la flore ;
- l'accueil pas assez organisé ;
- le développement des conflits d'usage entre pratiquants, avec les agriculteurs et les bergers ;
- le manque de respect de la sécurité, de la réglementation de la part de certains pratiquants ;
- le camping sauvage qui détériore l'environnement ;
- l'aménagement parfois anarchique de sites et de falaises ;
- la sur-fréquentation durant les pleines saisons.

Pour les deux tiers des répondants, il est néanmoins possible de concilier développement touristique et protection des sites de pratique.

L'organisation de l'offre de pratique et des saisons est nécessaire pour les trois quarts des répondants ; de même que l'innovation et l'accessibilité des sites (pour les deux tiers des répondants). Le Département doit aussi communiquer sur le sujet.

Pour la quasi-totalité des répondants, il est d'ores et déjà nécessaire de réfléchir aux conséquences du changement climatique sur les sports de nature dans le département. Les travaux du nouveau schéma du sport doivent ainsi répondre à ses attentes (43 oui sur 44 réponses).

Comment anticiper les aléas climatiques ?

- en créant des lieux de rencontres réguliers entre les différents acteurs locaux concernés et élus pour mener des réflexions sur l'évolution de certaines pratiques comme le ski, l'alpinisme et en associant les professionnels du tourisme à cette anticipation ;
- par des investissements du Département dans des activités "propres" ;
- en élargissant l'offre toute saison pour limiter la sur-fréquentation pour étaler les saisons ;
- par la reconversion des stations de basse altitude vers de nouvelles pratiques ;
- proposer des modes de déplacement alternatifs à la voiture ;
- en menant des actions éducatives auprès des pratiquants réguliers et occasionnels, des scolaires ;
- en formant les professionnels au changement climatique et à la protection de l'environnement.

Les contraintes d'urbanisme, de sécurité

Un quart des personnes a été confronté à des difficultés ou des contraintes d'urbanisme face au développement des sports de nature.

Pour endiguer le problème, il a d'abord fallu rappeler les contenus de textes réglementaires et clarifier les compétences avec les collectivités territoriales.

Plusieurs personnes ont été contraintes de se retirer ou de modifier un circuit car le problème a persisté.

Les contraintes d'urbanisme engendrent des frilosités à s'engager dans des projets.



Près de la moitié des répondants a été confronté à des problèmes de sécurisation d'un site de sport de nature.

Pour sécuriser les sites, il est proposé :

- l'élargissement de certains itinéraires, tracés ;
- l'entretien des équipements sportifs (remise en état des sentiers; entretien des falaises...);
- le plan de sécurisation des falaises ;
- la préservation de zones interdites à la navigation (hors bateau de sécurité) ;
- l'appel à la Croix rouge pour l'encadrement ;
- le maillage territorial des balises météo ;
- l'amélioration de la signalétique (panneaux d'affichage de la réglementation ; information renforcée envers le grand public).

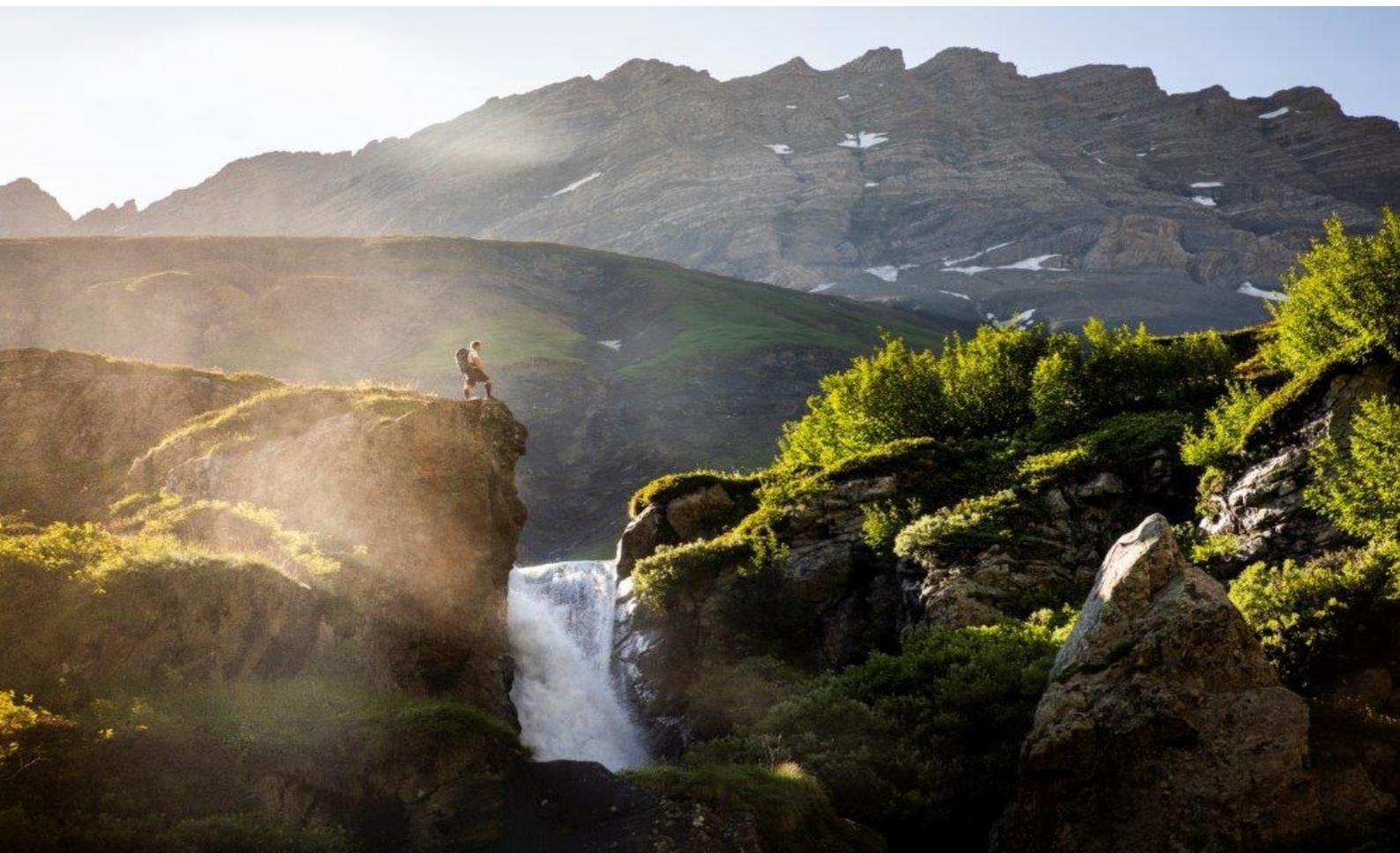
Les conflits d'usage et autres

Les conflits d'usage ont concerné la moitié des répondants. Dans la plupart des cas, ils survenaient entre pratiquants ou pour l'accès à la pratique. Les conflits avec les propriétaires, le pastoralisme, la chasse ou le monde agricole semblent beaucoup plus rares.

La plupart des conflits ont été réglés par la pédagogie, la concertation, l'information et le dialogue. Des négociations ont permis de trouver des compromis.

Parfois, il a fallu faire des demandes d'autorisation de passage ou avoir recours à des arrêtés préfectoraux.

D'autres conflits surviennent à cause de dégradations causées par le passage des engins à moteurs (motos et quads) dans des sites préservés, par la pollution sonore dans des grands sites naturels et par la pratique illicite.



Le PDESI (Plan de Développement des Espaces, Sites et Itinéraires)

L'outil départemental Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) est connu par 8 personnes sur dix. Celles qui ne le connaissent pas pensent qu'il sert à faciliter la recherche d'itinéraires nouveaux et de sites inconnus, à documenter les itinéraires.

Dans les Hautes-Alpes, le PDESI devrait servir à (axes prioritaires proposés) :

- l'accès (libre) aux sites et sa signalétique ;
- l'aménagement, l'entretien et la valorisation des espaces, sites et itinéraires existants ;
- la sécurisation et la protection des sites ;
- la communication entre les collectivités territoriales (infra-départementale, régionale et interrégionale pour les départements limitrophes) ;
- la coordination et l'animation des groupes d'acteurs sur les territoires ;
- la gestion de conflits d'usage ;
- l'adaptation des activités au changement climatique.

Les inscriptions au PDESI doivent être proposées par :

- le Département (cité en premier) ;
- les Communes ;
- les collectivités territoriales.

Coordination des actions dans le cadre du PDESI et implication des professionnels

La majorité des répondants soulignent qu'il manque un chef de file pour coordonner les actions du PDESI. Ils estiment que ce rôle devrait incomber au Département.

Les professionnels sont prêts à s'impliquer dans la gestion des sports de nature et à participer au PDESI.

Les propositions d'action qui se dégagent des échanges de l'atelier



L'atelier sur la thématique du sport de nature s'est déroulé le 5 octobre. Les participants, particulièrement nombreux, ont débattu, en trois groupes, autour de trois problématiques qui se sont dégagées suite aux diagnostics et résultats de la consultation.

Les problématiques discutées en atelier :

- › Quelles sont les actions à mener pour maintenir la place de leadership des Hautes-Alpes dans les sports de nature ?
- › Comment intégrer la problématique du changement climatique dans la politique des sports de nature ?
- › Quel rôle le Département doit jouer pour la mise en œuvre des actions en matière de sports de nature ? Quels moyens techniques ? Quels moyens financiers ?

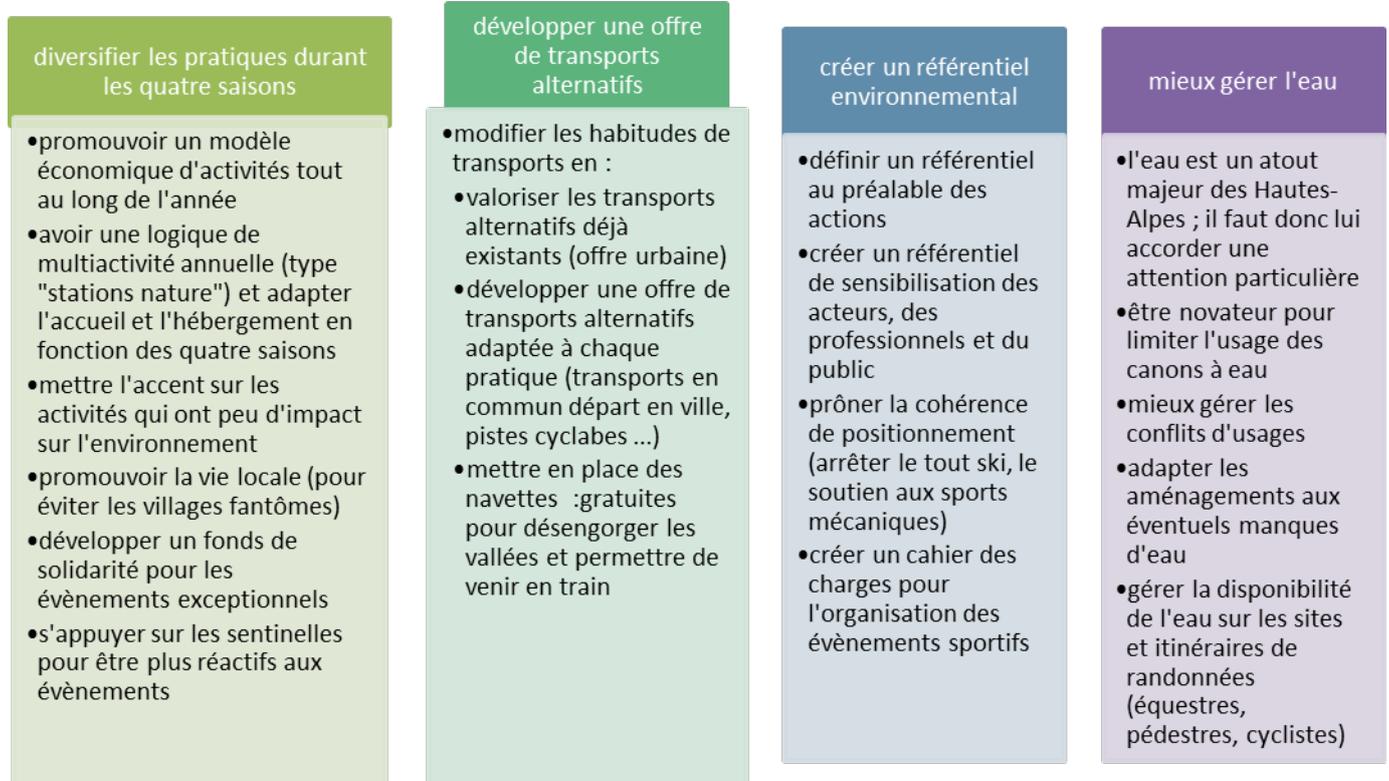


Quelles sont les actions à mener pour maintenir la place de leadership des Hautes-Alpes ?

Valorisation et complémentarité des territoires	<ul style="list-style-type: none">•diversifier les activités, être exemplaire et innovant pour être compétitif face aux régions voisines•accueillir des grands évènements sportifs en lien avec l'ADN du territoire mais innovants•renforcer les services autour des sites (hébergement-restauration, produits locaux, transports ...)•favoriser le développement des réseaux d'hébergement•décoréler pratiques sportives et tourisme
Promotion de l'offre	<ul style="list-style-type: none">•faire une communication départementale cohérente et harmonisée qui cible des publics prioritaires, des disciplines emblématiques, émergentes ou à haut potentiel•promouvoir l'identité globale des Hautes-Alpes, territoire exemplaire en communiquant sur la fragilité du milieu et la double valeur des sites (sport/tourisme)•développer un portail "sports de nature" partagé permettant de centraliser des données et de communiquer les informations partagées et vérifiées.•attirer les médias en affirmant et cultivant notre spécificité
Aménagement et entretien des sites	<ul style="list-style-type: none">•sortir d'une logique de développement pour privilégier une gestion maîtrisée et contribuer à l'amélioration qualitative des sites•repenser la signalétique, les topos guides en intégrant les nouvelles technologies•prévoir une aide formelle à l'entretien des lieux de pratique dans les subventions pour un confort et une sécurisation optimisée
Médiation et résolution de conflits	<ul style="list-style-type: none">•mettre en place des groupes de réflexion par thématique à l'échelon départemental pour améliorer la sécurité des pratiquants en anticipant les interactions possibles•faire une veille active sur les nouvelles pratiques émergentes et la réglementation•créer une carte de conditions de pratique intégrant toutes les problématiques d'usage pour sortir des itinéraires bis
Structuration des aires d'accueil et de pratique	<ul style="list-style-type: none">•maintenir le libre accès aux sites et structurer une offre complète (famille,élite, handisport..)•prendre en compte et faire respecter les réglementations spécifiques des PNE, réserves et sites Natura 2000•améliorer la qualité des services annexes aux pratiques dans le respect de l'environnement (aménagement soutenable)•renforcer les transports en travaillant sur la mobilité douce
Construction d'un nouveau modèle économique	<ul style="list-style-type: none">•développer les activités hors saison ; promouvoir les 4 saisons•développer des activités maîtrisées qui respectent au maximum l'environnement•construire un nouveau modèle économique avec les professionnels du tourisme et autres acteurs locaux pour investir l'inter saison et toucher la population locale•préserver les sites vulnérables et anticiper "l'usure" ou leur fermeture•planifier l'évolution de l'offre de manière "maîtrisée"/modérée•Préserver sa différence, sa simplicité mais être novateur et ambitieux•valoriser le patrimoine naturel à travers les sports de nature
Formation Education et sensibilisation aux sports de pleine nature	<ul style="list-style-type: none">•développer les actions de sensibilisation au milieu montagnard et à la préservation de l'environnement auprès des pratiquants et conserver l'image positive des hautes-Alpes•mettre en place un tronc commun culture locale, environnement, patrimoine•former les professionnels aux actions mises en place par le département en matière de protections des sites pour créer des "ambassadeurs", conseillers sur le terrain

Comment intégrer la problématique du changement climatique dans la politique sport de nature ?

Le préalable à toute action (ci-dessous) est de créer un observatoire départemental et enclencher une étude prospective permettant de maîtriser les impacts et de faire évoluer les pratiques.



Quel rôle le Département doit jouer pour la mise en œuvre des actions en matière de sports de nature ? Quels moyens techniques ? Quels moyens financiers ?

La stratégie de développement des sports maîtrisés de nature.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a un manque de coordination des actions et des acteurs au niveau départemental. Une bonne coordination permettrait d'obtenir une cohésion sur le plan du développement des activités, de l'entretien des sites et de la communication au niveau départemental.

Il est proposé que ce rôle de coordinateur et d'animateur soit pris en charge par le Département.

la gouvernance	la coordination d'actions (structure référente)	l'optimisation dans la prise de décision
<ul style="list-style-type: none"> •mettre en réseau les différents acteurs publics, du tourisme, du sport •recenser les moyens déjà mis en place en matière de sports de nature •réunir, unifier les acteurs pour développer une politique commune des sports de nature dans le département •créer une charte fédératrice 	<ul style="list-style-type: none"> •accompagner les monteurs de projet pour une meilleure cohérence entre territoires •animer des groupes de travail à l'échelle départementale par thématique/discipline sportive •mettre en place des formations •coordonner la communication •coordonner les aménagements de sites •créer une centrale d'achats départementale 	<ul style="list-style-type: none"> •apporter une expertise dans l'aménagement des sites et la protection de l'environnement pour prendre des décisions objectives •développer les liens entre élus et acteurs •développer un outil de communication simple d'accès pour les élus

Les moyens techniques que pourrait mettre en place le Département

L'appui technique et la politique en lien avec l'observatoire des sports de nature

un audit des sites, des besoins et des attentes	un accompagnement dans le développement et la pratique	une aide en matière de réglementation	coordination technique
<ul style="list-style-type: none"> •audit des sites à la charge du département •étude prospective sur l'état des sites et sur leur évolution •effets des pratiques et de l'évolution du climat pour pouvoir s'adapter •identification des sites prioritaires •créer un label des sites exemplaires •investissement dans les éco-compteurs •structurer des comités territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> •accompagner les filières peu organisées •accompagner techniquement les responsables des sites pour l'aménagement afin d'avoir une vision départementale •accompagner les projets de la conception à la réalisation •apporter un appui juridique ou de médiation en cas de conflits d'usage •encourager la signature de convention avec les propriétaires •impliquer les sociaux pro 	<ul style="list-style-type: none"> •accompagner juridiquement pour les questions de responsabilités, de maîtrise d'ouvrage •aide sur le volet réglementaire pour sensibiliser les acteurs •mise en place d'une charte de bonnes pratiques pour l'accueil des publics spécifiques, le respect de l'environnement, etc.) •faire aboutir les décrets d'application concernant les atteintes aux ESI •faciliter les procédures administratives 	<ul style="list-style-type: none"> •centraliser les besoins et contraintes de tous •coordonner entre espaces naturels et PDESI •coordination entre la demande des publics spécifiques et les gestionnaires des sites •coordonner les aménagements et la signalétique •développer des outils communs (Geotreck, plateforme partagée) pour la promotion de la pratique sportive •créer une base de données exhaustive globale •coordonner la communication

Les moyens financiers que pourrait mettre en place le Département

Aides financières : le premier souhait est que l'enveloppe départementale soit renforcée

liés au soutien d'actions	liés à l'entretien et à l'aménagement	liés au fonctionnement	liés aux ressources humaines
<ul style="list-style-type: none">• accentuer les aides• centraliser les achats, marché groupé• soutenir l'organisation d'événements• soutenir le passage à la mobilité douce• encourager les actions "vertueuses"• inciter financièrement les professionnels à valoriser, utiliser les produits locaux et les actions éco-compatibles	<ul style="list-style-type: none">• allouer des fonds pour l'entretien des sites• prévoir un financement pour l'audit des sites• maintenir les aides et bonifier les taux d'intervention• prévoir des enveloppes pour les intempéries• intervenir directement sur les sites emblématiques en cas de problème majeur• prévoir un soutien pluriannuel	<ul style="list-style-type: none">• se tourner vers les fonds européens• aller chercher des fonds alternatifs aux fonds publics (ex : sponsoring, taxe de séjour ...)• optimiser en créant des partenariats• revoir la distribution des fonds alloués• soutenir les besoins en formation	<ul style="list-style-type: none">• renforcer les aides à l'embauche de salariés pour appuyer le développement de l'activité• soutenir les actions d'éducation à la pratique et à la protection de l'environnement• ouvrir les subventions du département aux travaux en régie

Les actions prioritaires pour la période 2021-2025

Ce nouveau schéma des sports doit permettre d'assurer un développement maîtrisé des sports de nature. Pour cela, voici les actions prioritaires retenues :

1. Refonte du PDESI et de la CDESI.
2. Création d'un observatoire départemental des sports de nature.
3. Accompagnement des gestionnaires des sites.

Annexes

AXE : PROMOUVOIR LE SPORT DE HAUT NIVEAU

ACTION : 1. REDÉFINIR ET DIVERSIFIER LE SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

CONTEXTE/CONSTATS

Lors de la concertation avec les acteurs locaux, les manques exprimés proviennent surtout du manque de reconnaissance des sportifs qui ne sont pas sur les listes ministérielles mais aussi du manque d'accompagnement des Sportifs de Haut Niveau (SHN) en reconversion. Aussi, on constate qu'il n'y a pas de dynamique et de partenariat existant dans le cadre des athlètes haut-alpins dont le niveau sportif doit leur permettre de participer aux Jeux Olympiques.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRES

CDOS 05
ADDET 05 (Club Elite)
Fédérations sportives olympiques

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre aux sportifs de progresser dans la discipline de son choix
- Valoriser les sportifs de haut-niveau
- Mettre en place un partenariat entre les sportifs olympiques de haut-niveau et le Département

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier
Coopération et valorisation
Communication

MISE EN ŒUVRE

1. Les Sportifs de Haut Niveau inscrits sur la liste ministérielle :
 - bourse annuelle avec le barème suivant ;
 - Espoirs = 600 €,
 - Relèves et Reconversion = 800 €,
 - Élites et Seniors = 1 000 €.
2. L'attribution d'une bourse annuelle pour les sportifs non-inscrits sur la liste ministérielle pour une participation à une compétition de niveau Européen = 800 € ou Mondiale = 1 000 €.

Sont exclus de ces dispositifs les sportifs professionnels. Les sportifs doivent être licenciés et résidents dans les Hautes-Alpes. Les sportifs licenciés dans un club des Hautes-Alpes mais "en Pôle" hors du département pourront percevoir une aide du Département.

3. La création d'une équipe d'ambassadeurs olympiques des Hautes-Alpes pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 et les Jeux Olympiques d'hiver de Milan 2026.

Il s'agit de sélectionner avec les fédérations sportives olympiques des Sportifs de Haut Niveau haut-alpins qui représenteront probablement la France lors des JO d'été PARIS 2024 et des JO d'hiver de Milan 2026. Une convention de partenariat sera proposée aux sportifs identifiés. Une aide financière annuelle pourra être accordée aux sportifs désireux de s'engager personnellement en faveur de la promotion du sport mais aussi de l'attractivité de notre territoire. Ces sportifs seraient mobilisés auprès des jeunes et du grand public à l'occasion d'événements sportifs portés ou soutenus par le Département notamment dans le cadre du Label "Terre de Jeux".

Les sportifs doivent faire partie du collectif de l'Équipe de France Élite, être licencié dans le 05 et avoir obtenu l'accord du Directeur Technique National comme potentiellement sélectionnables pour la prochaine olympiade.

Les bourses ne sont pas cumulables dans le cadre des différents dispositifs mis en place par le Département.

Enfin, le Département a la possibilité de mettre en place un partenariat avec un sportif de haut-niveau dans le cadre d'un projet défini ayant un impact sur le territoire ou auprès de la population haut-alpine.

INDICATEURS D'EVALUATION ET DE RESULTATS

Le nombre de Sportifs de Haut Niveau demandant une aide financière auprès du Département.

Le nombre de sportifs participant à une compétition de niveau Européen ou mondial demandant une aide financière auprès du Département.

Le nombre de conventions de partenariat signées dans le cadre de l'équipe d'ambassadeurs olympiques 2024 et 2026.

La participation effective des ambassadeurs à des actions de promotion et de sensibilisation du sport dans les Hautes-Alpes notamment dans le cadre des labels "Terre de Jeux" et "génération 2024".

CALENDRIER

La bourse pour les Sportifs de Haut Niveau ou participant à une compétition de niveau Européen ou mondial sera mise en œuvre dès 2021 et ce jusqu'en 2025.

L'équipe d'ambassadeurs olympiques 2024 des Hautes-Alpes :

- identification des sportifs avec les acteurs des fédérations sportives (de septembre à décembre 2021) ;
- mise en place d'une convention de partenariat 2022-2024 entre le sportif et le Département.

L'équipe d'ambassadeurs olympiques 2026 des Hautes-Alpes :

- identification des sportifs avec les fédérations sportives (de juillet à décembre 2022) ;
- mise en place d'une convention de partenariat 2023-2025 entre le sportif et le Département.

INCIDENCE FINANCIÈRE

Dans le cadre de la ligne budgétaire dédiée à la politique sportive, une partie de cette enveloppe annuelle sera consacrée aux sportifs de haut-niveau. Celle-ci sera consolidée annuellement en fonction des publications du Ministère en charge des sports.

AXE : PROMOUVOIR LE SPORT DE HAUT NIVEAU

ACTION : 2. SOUTENIR LES STRUCTURES DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE HAUT NIVEAU

CONTEXTE/CONSTATS

Le Département apporte déjà une aide financière importante destinée aux clubs de sports collectifs ou individuels olympiques qui évoluent au plus haut niveau. Néanmoins, en plus de 10 années, le paysage du haut-niveau dans les Hautes-Alpes a été considérablement modifié.

Lors de la concertation, tous les répondants sont d'accord pour dire qu'il faut redéfinir le haut niveau pour que le schéma départemental du sport soit cohérent avec les évolutions des disciplines et des clubs dans les Hautes-Alpes.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRES

CDOS 05
SDJES 05 (Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)
DSDEN 05

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- › favoriser l'émergence d'une pratique sportive de haut niveau nationale sur le territoire départemental ;
- › soutenir l'accès et la formation des jeunes sportifs au haut niveau ;
- › permettre aux Sportifs de Haut Niveau d'évoluer tout au long de leur parcours dans les Hautes-Alpes.

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier

MISE EN ŒUVRE

Les subventions dans la cadre de la pratique de haut niveau sont attribuées selon deux possibilités :

- › structures ayant un projet de performance fédérale validé par le ministère chargé des sports ou son représentant régional ;
- › structures sportives de sport collectif évoluant dans les divisions nationales séniors des disciplines reconnues de haut-niveau par le Ministère chargé des sports.

Le financement du Département pourra être à hauteur de 20 % maximum du budget de la structure ou de l'association sportive. Un outil de calcul des subventions sera mis en place afin d'harmoniser les subventions.

Le soutien financier du Département auprès des sections sportives des collèges haut-alpins sera poursuivi et développé en lien avec la DSDEN 05. Une révision des critères de financement sera proposée aux différents partenaires.

INDICATEURS D’EVALUATION ET DE RESULTATS

Le nombre de clubs départementaux évoluant au niveau national.

Le nombre de structures départementales ayant un projet de performance fédérale.

Le nombre de sections sportives de niveau collège.

L'évolution du parcours sportif et professionnel des jeunes issus des sections sportives.

INCIDENCE FINANCIÈRE

Dans le cadre de la ligne budgétaire dédiée à la politique sportive, une partie de cette enveloppe annuelle sera consacrée aux structures de formation ainsi qu'aux clubs évoluant au niveau national. Elle sera définie en début de chaque année civile.

Les sections sportives au sein des collèges continueront à être financées dans le cadre du budget dédié à l'Éducation. Budget 2021 = 33 000 €. Ce montant devra évoluer selon le développement attendu. Une valorisation de ces sections sportives doit se faire notamment au travers d'actions de communication du Département (logo sur thème pour des bonnets, bandeaux...) mise en valeur de certains sportifs dans le cadre des actions relatives aux labels "Terre de Jeux".

AXE : PROMOUVOIR LE SPORT DE HAUT NIVEAU – PERMETTRE UN ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

ACTION : 3. FAIRE DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024, UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LES HAUTES-ALPES

CONTEXTE/CONSTATS

Par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en France, une des ambitions du Département est de développer durablement la pratique du sport pour tous. Elle accompagne une autre volonté, celle de renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos territoires par-delà nos frontières. Le Département des Hautes-Alpes a officiellement rejoint la communauté "Terre de Jeux 2024" le 13 janvier 2020.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRES

CDOS 05
EPCI et collectivités locales
Acteurs du monde sportif

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Développer durablement la pratique du sport pour tous.
Renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos territoires par-delà nos frontières.

Faire vivre le label "Terre de Jeux 2024" afin de mettre en valeur et renforcer les thématiques suivantes :

- › Célébration : pour faire vivre à tous les émotions du sport ;
- › Héritage : mettre plus de sport dans le quotidien des hauts-alpins ;
- › Engagement : animer et agrandir la communauté "Terre de Jeux 2024".

Positionner les Hautes-Alpes comme territoire d'accueil et de préparation des équipes nationales.

Aider à la rénovation d'infrastructures aptes à accueillir les équipes nationales et répondant aux besoins de la population.

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier
Coopération

MISE EN ŒUVRE

Le label "Terre de Jeux" comprend plusieurs orientations et doit permettre une montée en puissance à l'approche des Jeux Olympiques.

Voici les différentes actions à mettre en œuvre :

- Création d'une équipe d'ambassadeurs olympiques des Hautes-Alpes : il s'agirait de sélectionner des sportifs de haut niveau hauts-alpins qui représenteront la France lors des JO PARIS 2024. Outre une aide financière qui leur sera accordée en intégrant cette équipe d'ambassadeurs, ces sportifs auraient l'honneur de porter encore plus haut les couleurs des Hautes-Alpes. Désireux de s'engager personnellement en faveur de la promotion du sport mais aussi de l'attractivité de notre territoire, ils seraient mobilisés auprès des jeunes et du grand public à l'occasion d'événements sportifs portés ou soutenus par le Département.
- Création d'un réseau Terre de Jeux des Hautes-Alpes : en tant que coordinateur de ce label, nous devons sensibiliser les collectivités territoriales et le mouvement sportif au label "Terre de Jeux 2024" afin de constituer et rassembler une Communauté Olympique haut-alpine.
- Appel à projet "Terre de Jeux 2024" : de 2021 à 2024, le Département lancera un appel à projet afin de permettre aux acteurs locaux de proposer des actions pour la mise en œuvre du label "Terre de Jeux".
- Les centres de préparation aux Jeux (CPJ) : dans le cadre des candidatures retenues par le COJO PARIS 2024, un travail de valorisation et dynamisation des CPJ est à mettre en place en collaboration avec les acteurs des territoires concernées. Cette dynamique doit permettre d'accueillir des délégations et mais aussi de construire une dynamique locale autour du CPJ.
- Label Génération 2024 : le label "Génération 2024" pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Un groupe de travail spécifiquement dédié à l'articulation des deux labels sera mis en place pour définir un plan d'action commun.

La mise en œuvre de cette fiche action pourra évoluer en fonction de l'avancée des projets.

INDICATEURS D'EVALUATION ET DE RESULTATS

Au-delà de la gouvernance interne au Département, la mise en place d'un rendez-vous annuel du réseau "Terre de Jeux" permettra de présenter l'avancée et la mise en œuvre du label. Ce temps permettra au Département d'évaluer annuellement cette fiche action.

CALENDRIER

Mise en œuvre du label de 2021 à 2024.

INCIDENCE FINANCIÈRE

L'appel à projet "Terre de Jeux" (subvention de fonctionnement) :

- 2021 : 50 000 € ;
- 2022 : 60 000 € ;
- 2023 : 70 000 € ;
- 2024 : 80 000 €.

La ligne budgétaire investissement "Terre de Jeux", à définir annuellement en fonction des projets.

AXE : PROMOUVOIR LE SPORT DE HAUT NIVEAU

ACTION : 4. ÉLABORER ET DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DU HAUT NIVEAU ET DES VALEURS DE L'OLYMPISME

CONTEXTE/CONSTATS

Par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en France, une des ambitions du Département est de développer durablement la pratique du sport pour tous. Elle accompagne une autre volonté, celle de renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos territoires par-delà nos frontières. Le Département des Hautes-Alpes a officiellement rejoint la communauté "Terre de Jeux 2024" le 13 janvier 2020.

La concertation mise en place avec les acteurs lors de l'élaboration du futur Schéma souligne que le Département ne communique pas assez sur les aides et les projets mis en place dans le cadre de sa politique sportive.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRES

CDOS 05
ADDET 05
SDJES 05
DSDEN 05
EPCI et collectivités locales
Office du tourisme
Acteurs du monde sportif

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mettre en place une stratégie de communication dans le cadre des labels "Terre de Jeux" et "génération 2024" ainsi que pour la promotion du haut niveau.

Animer et faire grandir la communauté de ceux qui sont passionnés par le sport en général et par les Jeux dans les Hautes-Alpes.

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier
Coopération et valorisation

MISE EN ŒUVRE

Cette action a pour objectif de mettre en place une stratégie de communication pour le label Terre de Jeux mais aussi de promouvoir les actions et les soutiens mis en place dans le cadre de la politique sportive pour le haut niveau :

- › création d'une stratégie de communication 2021-2024 dans le cadre du label Terre de Jeux et de la promotion du haut-niveau ;
- › mise en œuvre de la stratégie.

La mise en œuvre de cette fiche action pourra évoluer en fonction de l'avancée des projets "Terre de Jeux".

INDICATEURS D’EVALUATION ET DE RESULTATS

Visibilité du label "Terre de Jeux".

CALENDRIER

2021 : réalisation et proposition d’une stratégie de communication.

Dès 2022 : mise en œuvre des outils de communication en lien avec la Mission Jeunesse et Sports.

INCIDENCE FINANCIÈRE

A déterminer avec le service de communication.

AXE : LE SPORT, UN OUTIL D'ANIMATION ET D'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

ACTION : 5. FAIRE DES HAUTES-ALPES, UNE TERRE D'ACCUEIL DES EVENEMENTS SPORTIFS

CONTEXTE/CONSTATS

Le Département des Hautes-Alpes est un territoire d'accueil des événements sportifs. Le territoire est attractif pour les événements sportifs grâce à la richesse de ses sites naturels, la culture et la dynamique sportive du département, la diversité des pratiques ainsi que son climat. Le département accueille chaque année de nombreux événements sportifs de renommées internationales (WRC, Tour de France, Coupe du monde d'Escalade, Embrunman...). Cependant, lors de la concertation avec les acteurs locaux, ceux-ci ont constaté que les critères de sélection de soutien des événements sportifs sont peu connus et manquent de visibilité.

PILOTE(S)

Département
ADDET 05

PARTENAIRES

EPCI et communes
Organisateurs
d'évènements
Offices du tourisme
Acteurs du monde sportif

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Soutenir et valoriser le territoire, valoriser le dynamisme associatif local dans le cadre des manifestations sportives.

Promouvoir le territoire.

Favoriser l'organisation de manifestations sportives s'inscrivant dans une démarche éco responsable sur le territoire.

Définir le soutien financier du Département dans le cadre des manifestations sportives.

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier
Élaboration d'outils
Coopération

MISE EN ŒUVRE

1. Dans le cadre du soutien financier du Département auprès des organisateurs d'évènements sportifs, il devra mettre en place dès 2021, un outil de demande de subvention prenant en compte les critères suivants :
 - le niveau sportif de la manifestation (départemental, régional, national, international) ;
 - l'inscription au calendrier fédéral ;
 - la participation de publics spécifiques (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap...) ;
 - la mise en œuvre de l'évènement (volet économique, médiatique et communication) ;

- le budget de l'évènement ;
- le respect de la future charte traitant du développement durable.

Le financement du Département interviendra à hauteur de 10 % maximum du budget de l'évènement (20% maximum pour des événements internationaux) et seront exclus des demandes de subvention :

- les rencontres et tournois amicaux ;
- les animations sportives festives (stages, démonstrations, portes ouvertes...).

Pour les manifestations se déroulant du 1^{er} janvier au 31 août de l'année N, les demandes de subvention devront être déposées avant le 15 décembre de l'année N- 1 sur la plateforme du Département. Pour les manifestations se déroulant du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année N, les demandes de subvention devront être déposée avant le 15 avril de l'année N sur la plateforme du Département. Les évènements "locaux" pourront être financés dans le cadre des enveloppes cantonales.

2. Dans le cadre du soutien du Département auprès des organisateurs de grands évènements sportifs, il s'agit ici de poursuivre la dynamique d'accueillir des évènements d'envergure internationale (ex : championnat du monde de rafting en 2021 ; coupe du monde rugby amateur en 2023 ; championnat du monde d'escalade en 2023...) en complément des grands évènements sportifs accueillis régulièrement dans les Hautes-Alpes (Rallye Monte-Carlo, TDF, Embrunmann...).

La liste des grands évènements est proposée en collaboration avec l'ADDET et fait l'objet d'un arbitrage politique annuel. Au-delà du soutien financier, le Département et l'ADDET peuvent apporter l'ingénierie et l'accompagnement nécessaire auprès des organisateurs. Aussi, l'accueil de ces évènements internationaux permet la promotion de sites et du territoire haut-alpin afin d'attirer des délégations pour les CPJ et de proposer des actions dans le cadre de la mise en œuvre du label Terre de Jeux.

INDICATEURS D'EVALUATION ET DE RESULTATS

Les nombres de manifestations soutenues.

Le nombre de manifestations avec accompagnement et soutien logistique de la part du Département ou de l'ADDET.

Les retombées économiques des événements sportifs nationaux et internationaux.

Le nombre de structures respectant la charte des évènements sportifs en cours de rédaction.

CALENDRIER

Prise en compte des critères d'attribution et règlement d'attribution de 2021 à 2025.

2021 : construction et rédaction de la charte des évènements sportifs pour une mise en œuvre dès 2022.

INCIDENCE FINANCIÈRE

La ligne budgétaire annuelle dédiée aux grands évènements.

La ligne budgétaire annuelle pour le financement des évènements sportifs.

AXE : LE SPORT, UN OUTIL D'ANIMATION ET D'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

ACTION : 6. LE SPORT, UN OUTIL D'ANIMATION ET D'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

CONTEXTE/CONSTATS

Depuis le précédent Schéma Départemental du Sport, l'aide consiste en la mise à disposition d'outils de communication du Département (arche, totem, banderoles, tentes...) mais aussi sous forme de soutien financier des événements sportifs. Au-delà de ces aides, les besoins des organisateurs portent sur l'aide à la communication, à la réalisation de bilans pour les financeurs, les bonnes pratiques ainsi que sur le cadre réglementaire.

PILOTE(S)

ADDET 05

PARTENAIRES

Département
Organisateurs
d'événements

NATURE DES ACTIONS

Élaboration d'outils
Coopération

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Apporter un soutien auprès des organisateurs dans le cadre de la mise en œuvre des événements sportifs.

Permettre aux organisateurs d'événements sportifs d'acquérir des bonnes pratiques et des compétences dans le cadre de l'organisation d'un événement sportif.

MISE EN ŒUVRE

- › Réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour les organisateurs (cadre réglementaire, bonnes pratiques, communication, média, bilan...). Ce guide de bonnes pratiques intégrera la charte dans le cadre du Développement Durable qui sera élaborée au cours de l'année 2021.
- › Mise en place de formation "capsule" auprès des organisateurs afin de répondre aux besoins exprimés lors de l'élaboration du Schéma.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RESULTATS

La réalisation effective du guide des bonnes pratiques.
Le nombre de formations mises en place

CALENDRIER

Prise en compte des critères d'attribution et règlement d'attribution de 2021 à 2025.

2021 : construction et rédaction de la charte des évènements sportifs pour une mise en œuvre dès 2022.

AXE : PERMETTRE UN ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE AU PLUS GRAND NOMBRE

ACTION : 7. RENFORCER LE SOUTIEN AUPRES DES COMITES DEPARTEMENTAUX AFIN DE DEVELOPPER L'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

CONTEXTE/CONSTATS

Le Département apporte son soutien financier aux Comités sportifs depuis plusieurs années. Il s'agit d'une aide au fonctionnement permettant de soutenir les comités à répondre à leurs missions et obligations fédérales. Actuellement, la procédure et les conventionnements mis en place ne permettent pas de remplir ces objectifs. Il s'agit de consolider et de clarifier le soutien du Département auprès des comités départementaux.

PILOTE(S)

Département
SDJES 05

PARTENAIRES

CD 05
Têtes de réseaux

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier
Élaboration d'outils
Coopération

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accompagner les comités sportifs départementaux dans la mise en œuvre d'une politique sportive visant à développer et promouvoir leurs disciplines.
- Informer les clubs et les pratiquants sur les dispositifs de la politique sportive départementale.
- Mutualiser les actions et les moyens.

Soutenir la mise en place de projets s'inscrivant dans les priorités départementales.

MISE EN ŒUVRE

- Réaliser un diagnostic de chaque tête de réseau (externe pour les comités ayant des salariés et réalisé par la Mission Jeunesse et Sports et le SDJES pour les autres comités).
- Rédiger et construire des contrats d'objectifs pluriannuels avec les Comités Départementaux : la subvention globale attribuée aux comités sportifs sera composée d'une aide socle prenant en compte le fonctionnement sportif et administratif du comité et d'une aide sur les projets examinés selon des critères rentrant dans les priorités d'actions du Département mais aussi des obligations fédérales. Ces contrats pourront être complétés d'un volet "subventions d'investissement".

INDICATEURS D’EVALUATION ET DE RESULTATS

La réalisation effective des diagnostics.

Le nombre de contrats d’objectifs signés avec des Comités Départementaux.

CALENDRIER

2021 :

Janvier à Septembre 2021 : mise en place d’un diagnostic pour les Comités Départementaux ayant des salariés. La Mission Jeunesse et Sports accompagnée par le SDJES procédera à la réalisation de 10 diagnostics après des Comités Départementaux.

Octobre – décembre 2021 : signature des premiers contrats d’objectifs 2021-2023 avec les Comités Départementaux.

2022 :

Janvier à septembre 2022 : La Mission Jeunesse et Sports accompagnée par le SDJES procédera à la réalisation de 20 diagnostics après des Comités Départementaux.

Octobre – décembre 2022 : signature des contrats d’objectifs 2022-2024 avec les Comités Départementaux.

INDICE FINANCIERE

2021 : 50 000 € dans le cadre de la réalisation des diagnostics externes.

2021-2024 : enveloppe annuelle budgétaire dédiée aux Comités Départementaux.

AXE : PERMETTRE UN ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE AU PLUS GRAND NOMBRE

ACTION : 8. POURSUIVRE LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUPRES DES CLUBS LOCAUX

CONTEXTE/CONSTATS

Le Département des Hautes-Alpes accorde une importance particulière aux clubs locaux. Il la concrétise en leur apportant notamment une aide financière individualisée basée sur leurs activités. Afin de développer l'accès à la pratique sportive pour tous, l'aide financière du Département auprès des clubs est un vrai levier de pérennisation d'accès à la pratique sportive et doit être poursuivi.

PILOTE(S)

Département
CD 05
CDOS 05

PARTENAIRES

SDJES 05
Clubs locaux

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier
Coopération

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Permettre aux hauts alpins une pratique sportive au plus proche de chez eux.

Disposer d'une offre sportive la plus diversifiée possible, en termes de disciplines et de niveaux de pratique.

Permettre une offre sportive de qualité et financièrement accessible à l'ensemble des hauts alpins.

MISE EN ŒUVRE

- › Mise en place d'une campagne annuelle dédiée aux clubs.
- › Instruction des dossiers de demande de subvention par la Mission Jeunesse et Sports et le CDOS 05.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RESULTATS

Le nombre de dossiers associatifs subventionnés.

L'évolution du nombre de licenciés et de clubs sur le département.

CALENDRIER

Campagne de subvention mise en œuvre de 2021 à 2025

INDICE FINANCIERE

Enveloppe annuelle budgétaire dédiée aux clubs locaux.

AXE : PERMETTRE UN ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE AU PLUS GRAND NOMBRE

ACTION : 9. PERMETTRE L'ACCÈS DES PUBLICS ÉLOIGNÉS A UNE PRATIQUE SPORTIVE PÉRENNE

CONTEXTE/CONSTATS

La politique sportive du Département se singularise par la priorité donnée au sport pour tous avec un focus sur la jeunesse et les publics dits prioritaires et empêchés. Dans le cadre de ce Schéma Départemental du Sport, il conviendra de réduire les inégalités géographiques, sociales, individuelles pour accéder à la pratique sportive.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Améliorer l'accessibilité géographique, économique et sociale à la pratique sportive.

Faire du sport un levier d'amélioration de la santé et réduire la sédentarité.

Lutter contre la perte d'autonomie et les pathologies chroniques.

Accroître la pratique féminine.

MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de l'appel à projet annuel "Terre de Jeux 2024", une partie du budget sera fléchée sur la mise en place de projets innovants qui favoriseront :

- › l'accès des publics éloignés à une pratique sportive pérenne ;
- › les passerelles entre les dispositifs de prévention et la pratique adaptée régulière.

Aussi, dans le cadre des contrats d'objectifs pluriannuels avec les Comités Départementaux, une attention particulière sera portée auprès des comités qui prévoient des actions spécifiques en faveur de la féminisation ainsi que la participation active autour du sport santé et du sport handicap.

PILOTE(S)

Département
SDJES 05

PARTENAIRES

CD 05
ARS 05
Acteurs de la santé, du handicap et de l'insertion par le sport
Clubs et Comités sportifs

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier
Coopération

INDICATEURS D’EVALUATION ET DE RESULTATS

Le nombre de dossiers retenus dans le cadre de l’appel à projet "Terre de Jeux".

Le nombre de clubs proposant des actions pour des publics spécifiques (avec l’aide des comités).

La qualité des partenariats, réseaux et parcours créés.

CALENDRIER

2021-2024 : rédaction et lancement de l’appel à projet "Terre de Jeux" (cf. fiche action n°3).

Mise en œuvre des contrats d’objectifs pluriannuels (cf. fiche action n°8).

INDICE FINANCIERE

Appel à projet "Terre de Jeux" (cf. fiche action n°3).

Une enveloppe annuelle budgétaire dédiée pourra être proposée selon les projets proposés.

AXE : PERMETTRE UN ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE AU PLUS GRAND NOMBRE

ACTION : 10. ETUDE D'OPPORTINUTE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DU SPORT DANS LES HAUTES-ALPES

CONTEXTE/CONSTATS

La Maison Départementale du Sport se veut un outil au service de tous les comités mais de manière plus large à toute initiative départementale pour le développement des pratiques sportives. Cette structure facilitera le travail quotidien des salariés, des bénévoles et des associations mais aussi leur permettra d'échanger leurs compétences, de mutualiser leurs moyens et de coordonner l'organisation de manifestations de grande envergure. Les travaux préparatoires à l'élaboration du Schéma proposent la présence d'un pôle médical de type centre médico-sportif au sein de cette structure.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Développer les pratiques sportives dans le département et rassembler le mouvement sportif des Hautes-Alpes.

Proposer un lieu "ressource" sur le sport dans le département.

Soutenir la réalisation de projets d'intérêt départemental permettant le développement et la promotion d'une ou de plusieurs disciplines sportives.

Initier le rôle central de la Maison Départementale du Sport.

Soutenir l'émergence d'un ou de groupements d'employeurs.

MISE EN ŒUVRE

- › Réalisation d'une étude d'opportunité et comparative des Maisons Départementales du sport dans les autres territoires.
- › À partir de l'étude, réalisation et proposition de modélisations d'une Maison Départementale du sport dans les Hautes-Alpes.
- › Arbitrage de l'Assemblée Départementale.

INDICATEURS D'ÉVALUATION ET DE RESULTATS

La réalisation effective de l'étude comparative.

PILOTE(S)

Département
CD05

PARTENAIRES

SDJES 05
Comités Départementaux
Acteurs du monde sportifs
ADDET 05

NATURE DES ACTIONS

Soutien financier
Coopération
Mise à disposition de
moyens logistiques

La réalisation effective de proposition de modélisation de la Maison Départementale du Sport dans les Hautes-Alpes.

CALENDRIER

2021-2022 : étude comparative du fonctionnement des Maisons Départementales du sport dans les autres territoires.

2022 : proposition de modélisation de la Maison Départementale du Sport dans les Hautes-Alpes pour arbitrage des Élus.

INDICE FINANCIERE

2021-2022 : 20 000€ pour l'étude.

Axe : ASSURER UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE NATURE

ACTION : 11. REFONTE DU PDESI ET DE LA CDESI

CONTEXTE/CONSTATS

La loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a confié aux Départements la compétence pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. Afin de permettre aux Départements d'assumer cette compétence, le législateur a proposé un outil, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et une méthode, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), articles L. 311-3, R. 311-1 et R. 311-2 du Code du Sport.

Il convient de rappeler en premier lieu que l'objectif du législateur et des pouvoirs publics français est de promouvoir un développement raisonné des sports de nature, c'est-à-dire un développement qui prenne en compte l'ensemble des intérêts en présence, à savoir celui des pratiquants sportifs mais aussi le droit de propriété, la préservation de l'environnement et les droits des autres usagers de la nature. La volonté affichée est celle d'une conciliation entre ces différents intérêts.

Le produit de la taxe d'aménagement peut être utilisé pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature sous réserve que l'aménagement et/ou la gestion envisagés maintiennent ou améliorent la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.

Le PDESI du Département des Hautes-Alpes, voté en 2013, avait l'ambition de l'exhaustivité avec une inscription en masse des sites. Il comprend en 2020, 446 espaces sites et itinéraires (ESI) toutes activités confondues, ce qui représente plus de 3 000 km de sentiers rien que pour la randonnée pédestre.

Bien que le maillage du réseau de sites de pratique à l'échelle départementale soit conséquent, on relève une hétérogénéité des ESI, entre les sites à haute notoriété et des sites d'intérêt plus local, mais aussi des manques, des incohérences et une difficulté à suivre l'ensemble des sites inscrits.

A l'heure du bilan, force est de constater que l'acte d'inscription est réalisé sans réel avis d'opportunité de l'institution départementale. Cette inscription n'est pas forcément garante de qualité des sites dans le temps faute de suivi et de moyens apportés aux gestionnaires qui se retrouvent souvent démunis pour maintenir leur(s) site(s)-dont ils ont la responsabilité - en bon état de pratique.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRES

Gestionnaires de sites
(Communes et EPCI)
DDT
Réseau Natura 2000
Parcs (PNE/PNRQ et PNRB)
ADDET 05
Autres membres de la CDESI

NATURE DES ACTIONS

Concertation
Coopération
Rédaction

L'estampille « Espaces Sites et Itinéraires (ESI) » doit constituer un élément de qualité dans l'offre des sites du territoire, et ce d'autant plus que le site contribue à la notoriété des Hautes-Alpes en matière de sports de nature.

Pour ces sites de haute renommée (hot spot sports de nature) qui sont autant de pépites à mieux valoriser, les acteurs locaux concernés expriment un besoin de coordination et d'accompagnement pour que ces espaces déploient tout leur potentiel et soient révélateurs de l'ADN du territoire haut-alpin en matière de sports de nature.

La CDESI, l'organe de gouvernance du schéma, s'est réunie en moyenne une fois par an depuis le vote en 2013, et est trop souvent considérée comme une simple chambre d'enregistrement des inscriptions au PDESI n'apportant ainsi aucune plus-value.

Souligné comme étant l'une des faiblesses du premier schéma, le rôle d'accompagnement du Département aux porteurs de projets n'est pas défini assez clairement et les partenaires qui se sont exprimés lors de la concertation souhaitent que le Département se place comme chef de file en matière de sport de nature. De plus, la progression des situations de conflits entre pratiquants sportifs, avec des propriétaires fonciers, avec des exploitants agricoles ou encore avec les loisirs motorisés, etc. sont de plus en plus fréquentes et méritent une attention toute particulière.

Enfin les aléas climatiques de plus en plus fréquents, couplés à la question des responsabilités des gestionnaires viennent complexifier la gestion des sites et nécessitent une réactivité importante et une véritable stratégie prospective et innovante reposant sur la réalité du territoire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Il s'agit à ce stade de poser les bases d'un PDESI révisé tenant compte des disparités des sites inscrits et des instances de gouvernance adaptées.

Objectifs stratégiques :

- affirmer le territoire haut-alpin en tant que terre de sports de nature et le rôle du Département dans ce domaine à toutes les échelles (locale, régionale voire nationale) ;
- développer l'attractivité, la compétitivité et l'exemplarité des Hautes-Alpes en s'appuyant sur les sites emblématiques à forte notoriété tout en préservant leurs patrimoines naturels ;
- s'adapter aux exigences nouvelles de la concurrence et des clients pratiquants ;
- revaloriser l'estampille « ESI » et par là même redonner du sens à l'inscription au PDESI (gage de qualité).

Objectifs Opérationnels :

- définir un socle qualitatif de référence en fonction de l'enjeu du site préalablement identifié et qui définira le niveau minimum de praticabilité, de sécurité, de services notamment pour les aires d'accueil (équipements, signalétique accessibilité à différents publics, etc.) et d'impact environnemental en fonction des filières, auquel doit répondre tout site relevant du PDESI ;
- prioriser l'inscription de certains sites (emblématiques, ordinaires ...) en s'appuyant sur ce socle qualitatif de référence ;
- encourager la formalisation du suivi des sites inscrits au PDESI ;
- renforcer les services associés aux sites de pratique (hébergement, restauration, produits locaux, transports...) en lien avec les offices de tourisme ;
- définir de nouvelles règles de fonctionnement de la CDESI et lui donner l'envergure d'une cellule d'avis, pédagogique, de réflexion, de mutualisation des expériences et des moyens financiers et techniques pour un avis argumenté pour l'inscription des sites ;
- assurer les conditions pour une mise en réseau opérationnelle (formation, médiation, ...) ;
- mettre en place un plan de communication et de promotion en partenariat avec les acteurs du tourisme, les professionnels et les têtes de réseaux en identifiant les cibles prioritaires, les disciplines emblématiques et émergentes ainsi que les territoires exemplaires ;
- soutenir l'accueil et l'organisation de grands événements qui sont de puissants éléments de structuration, d'image et de développement.

MISE EN ŒUVRE

- Phase 1 : reprise du PDESI et de la CDESI sur la base d'un socle qualitatif de référence, de nouvelles modalités de gouvernance et d'un nouveau règlement d'aides.
- Phase 2 : déploiement du PDESI et de la CDESI en procédant progressivement à l'inscription/désinscription de sites et en instaurant de nouvelles cellules de la CDESI en fonction des besoins des gestionnaires.
- Phase 3 : évolution et adaptation du PDESI-CDESI par la mise en place d'un dispositif de communication et d'information à la démarche CDESI à destination des gestionnaires de sites, en assurant une veille active sur les nouvelles pratiques émergentes et en organisant de journées thématiques (en lien avec les indicateurs de l'observatoire).

Points de vigilance

Croiser la politique Sports de nature avec les autres politiques départementales notamment avec celle des espaces naturels sensibles, de l'éducation (par ex : découverte des APN et spécificité en milieux de montagne aux collèges), des politiques sociales (sports de nature pour tout public et sport et santé), de l'écomobilité ou encore du suivi des grandes manifestations.

INDICATEURS D'EVALUATION ET DE RESULTATS

Un nouveau PDESI 2021 – 2026.

Un règlement de la CDESI.

Une satisfaction et intérêts des membres de la CDESI.

Le nombre de participants à la CDESI.

Le nombre de structures différentes gestionnaires participant à la CDESI.

Le nombre de projets d'aménagements concertés à la CDESI.

Le nombre de conflits d'usage traités par la CDESI.

CALENDRIER

2021-2022 : phase 1 / reprise PDESI -CDESI.

2022-2023 : phase 2/ déploiement du PDESI-CDESI.

INDICE FINANCIERE

Budget communication : 20 000 € /an.

Accompagnement : prestation de service de 50 000 €.

Axe : ASSURER UN DEVELOPPEMENT MAITRISÉ DES SPORTS DE NATURE

ACTION : 12. OBSERVATOIRE DES SPORTS DE NATURE

CONTEXTE/CONSTATS

Certains sites de pratiques connaissent des fréquentations très importantes et en hausse constante depuis quelques années, notamment en période estivale (Vallée de la Clarée, Ailefroide, Queyras, montagne de Céüse...) tant par des locaux que des touristes. Cela traduit une forte demande sociale dans ce domaine, révélateur d'un enjeu de diversification économique.

Les pratiques se sont développées dans ces sites parfois de manière "anarchique", sans contrôle, régulation, réglementation ou aménagement. Elles soulèvent aujourd'hui différentes problématiques : environnementales (sur-fréquentation), sécurité de la pratique et des accès, capacité du site (stationnement...), et de conciliation des usages.

Il y a un réel besoin pour ces sites et itinéraires très fréquentés, voire sur-fréquentés mais aussi pour tous les autres, de mieux appréhender les différentes fréquentations et les besoins, (publics et pratiques), d'identifier les enjeux et accompagner les collectivités dans les décisions à prendre en termes d'aménagements, de réglementation ou encore de sensibilisation des publics.

Or à ce jour, les données sur la pratique des sports de nature sur le territoire des Hautes-Alpes sont insuffisantes et celles qui existent sont souvent peu structurées ou incomplètes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs stratégiques :

- › développer un outil de veille mutualisé permettant de suivre les évolutions des dynamiques tant des pratiques que des sites de pratiques ;
- › développer un outil d'aide à la décision évolutif pour l'ensemble des acteurs ;
- › valoriser la connaissance, établir une communication spécifique qui reflète l'ADN du territoire haut-alpin ;

PILOTE(S)

Département
Gestionnaires

PARTENAIRES

Gestionnaires de sites
(Communes et EPCI)
Services de l'État
Réseau Natura 2 000
Parcs (PNE/PNRQ et PNRB)
ADDET 05
Pôle ressource national
sports de nature
Comités Départementaux
des filières concernées

NATURE DES ACTIONS

Animation
Coordination
Prospection
Recensement
Développement d'outils
informatiques

- soutenir le développement économique des territoires et des entreprises du secteur sports de nature, en affichant une offre claire et attractive, en valorisant les bassins touristiques à enjeu et les lieux de pratiques emblématiques ;
- coordonner la concertation territoriale dans une stratégie globale de développement durable, en mettant en cohérence les différentes aides ;
- évaluer les politiques publiques, les actions, schémas d'aménagements...

Objectifs Opérationnels :

- bancariser les connaissances pour adapter régulièrement la gestion des sites à ces évolutions et les supports de communication de l'ensemble des gestionnaires ;
- maîtriser les fréquentations des sites de pratique à forte notoriété ;
- mesurer le poids économique des activités de pleine nature : filières, événement, site, activité touristique, connaître les clientèles : effectifs de fréquentation, typologies, profils types... identifier les emplois des secteurs publics, privés, effectifs, profils, nature.... ;
- positionner le territoire au regard d'un marché concurrentiel ;
- connaître les impacts sociaux, environnementaux, sportifs, territoriaux...

MISE EN ŒUVRE

Phase 1 : Collecte des données et définition des indicateurs de suivi

Collecter les données existantes, produire la donnée manquante, les structurer dans un outil de base de données dédié en veillant à l'articuler avec l'observatoire du pôle national ressource des sports de nature et l'observatoire touristique conduit par l'ADDET.

- Impliquer les acteurs du territoire dans la collecte de données par territoire et par filière.
- Recenser les données existantes et les structurer en une base de données dédiée aux sports de nature liée à Geotrek mais aussi en s'appuyant sur le réseau sentinelle Suricate.

- Acquérir les données manquantes sur les filières et les pratiques en travaillant par zones tests (réaliser prioritairement une étude sur le poids économique, sociétale et environnemental des sports de nature sur le territoire des Hautes-Alpes en lien avec l'observatoire de l'ADDET.
- Participation au comité de pilotage de l'observatoire du Pôle national ressources sports de nature.

Phase 2 : Consolidation de la donnée et accès

Développer un réseau des ambassadeurs et des éco-compteurs en mettant en réseau les moyens humains et les outils de relevé sur le département.

- Définir un référentiel qualité des ESI en développant des marqueurs pour un minimum de sécurité et de qualité (lien avec fiche action socle référentiel).
- Former les gestionnaires pour une remontée d'informations interopérables.
- Confronter les indicateurs définis dans la phase 1 au réseau sport de nature et validation de ces derniers.

Points de vigilance

Pour ne pas multiplier les indicateurs de suivi et générer l'essentiel de la donnée, il est proposé de travailler par filière et/ou territoire d'expérimentation autour d'axes principaux que sont : la sécurité et l'accidentologie, l'état des équipements, la fréquentation, les retombées économiques, l'accessibilité et l'environnement.

Phase 3 : Développement

- Poursuivre le développement de l'outil Geotrek sur les autres APN et intégrer le module Biodiv Sport, APIDAE....
- Développer une véritable plateforme en ligne avec l'ensemble des indicateurs définis par filière et par territoire étendue à l'ensemble du département.

INDICATEURS D'EVALUATION ET DE RESULTATS

A déterminer dans le cadre de l'observatoire lui-même.

Le nombre de structures différentes gestionnaires participant à la CDESI.

Le nombre de projets d'aménagements concertés à la CDESI.

Le nombre de conflits d'usage traités par la CDESI.

CALENDRIER

2021 : Test et premières études.

2022 mi 2023 : mise en place d'une V1.

2023 2025 : développement d'autres versions selon les besoins des acteurs du territoire.

INDICE FINANCIERE

2021 :

- Mise en place d'une base de données pilote sur une thématique à choisir en fixant les limites : 5 000 €.
- Prestation de service pour la mise en place d'une étude d'impact économique : 25 000 €.
- Acquisition de nouveaux éco-compteurs : 10 000 €.

2022 : prestation de service pour développement de base de données, poursuite de l'acquisition d'éco compteurs : 20 000 €.

2022/2025 : développement des bases de données : 2 000 € /an.

Axe : ASSURER UN DEVELOPPEMENT MAITRISÉ DES SPORTS DE NATURE

ACTION : 13. MISE EN RESEAU ET ACCOMPAGNEMENT DES GESTIONNAIRES

CONTEXTE/CONSTATS

Faute de compétence et de moyens dédiés aux sports de nature, les collectivités territoriales haut-alpines se retrouvent parfois démunies lorsqu'elles se retrouvent gestionnaires de site de pratique et /ou souhaitent valoriser le potentiel de leur territoire en matière de sports de nature.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs stratégiques :

- › positionner le Département dans le développement maîtrisé des sports de nature à l'échelle départementale ;
- › définir les modalités de suivi des projets pour aboutir à une amélioration de l'offre ;
- › mutualiser les expériences et les moyens en matière de gestion des sites de pratiques mais aussi de la leur valorisation touristique ;
- › coordonner les aménagements et la signalétique.

Objectifs Opérationnels :

- › accompagner (techniquement, juridiquement, financièrement...) les gestionnaires dans l'émergence de projets d'aménagement et de valorisation de site de pratique de sports de nature en cohérence avec la stratégie départementale ;
- › accompagner les gestionnaires pour le maintien du socle de référence qualitatif ESI ;
- › encourager la formalisation du suivi des sites inscrits au PDESI et de leur entretien ;
- › accompagner les organisateurs de grands événements sportifs valorisant les sites de pratique de sports de nature.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRES

Gestionnaires de sites
(Communes et EPCI)
Services de l'État
Réseau Natura 2 000
Parcs (PNE/PNRQ et PNRB)
ADDET 05
IT 05

NATURE DES ACTIONS

Animation
Coordination
Accompagnement
Expertise

MISE EN ŒUVRE

Phase 1 : mise en place des outils

- Définir et calibrer les offres de prestation dans le cadre d'IT05 en fonction des demandes.
- Mettre en place un accord cadre ou un marché à bon de commande à destination des gestionnaires de sites.
- Assurer la montée en compétences en proposant des formations sur les évolutions techniques et juridiques.
- S'appuyer sur les compétences d'un professionnel en matière juridique.
- Rechercher des outils financiers innovants en lien avec la cellule ingénierie financière (PPP, Mécénat (recherche de fond vers les fondations comme Petzl sur des thématiques sports environnement...)).
- Prévoir des dispositifs d'aides pour le suivi de la qualité et de l'entretien en s'appuyant sur les comités départementaux.
- Construire une boîte à outils et la mettre à disposition des gestionnaires et des offices de tourisme (en lien avec l'observatoire comme centre de ressource).

Phase 2 : application des outils

- Répondre aux sollicitations des gestionnaires dans le cadre des offres de prestations prédéfinies IT05.
- Adapter la formation en interne en fonction de la demande.

INDICATEURS D'EVALUATION ET DE RESULTATS

Le nombre de demandes d'IT05 aboutissant à la réalisation d'un projet de développement maîtrisé de sports de nature.

Le niveau de satisfaction des pratiquants.

La cohérence des aménagements sur les ESI.

CALENDRIER

2021 – 2022 : phase 1

2023 – 2025 et plus : phase 2

INDICE FINANCIERE

Budget Communication : 3 000 €/an.

Budget formation : à définir.

Enveloppe de contribution à l'entretien à évaluer.



Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

www.hautes-alpes.fr